

# Rapport d'activités 2017

**Traitements des déchets**

**Ménagers et assimilés**

**Bassin Nord et Est**

**Ile de la Réunion**



**SYDNE: Syndicat intercommunal de traitement  
des Déchets du Nord et de l'Est**



## Edito rial

### Du Président

Le Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) a été créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 afin d'assurer en lieu et place des deux EPCI, CINOR et CIREST, l'exercice de la compétence « **Traitement des déchets ménagers et assimilés** » sur le bassin Nord et Est de La Réunion.



Après deux années pleines consécutives, la présentation du rapport d'activités présente une comparaison de deux exercices budgétaires complets.

Le principe et les modalités de calcul de la contribution syndicale des adhérents ont été revus en 2016 de manière à prendre en considération les spécificités des territoires.

Ainsi sur la base de ces paramètres, la valeur de la clé de répartition pour l'année 2017 a été fixée à hauteur de 65,70 % pour la CINOR et de 34,30 % pour la CIREST.

Vous constaterez de même au fil de ces pages que le SYDNE continue à maîtriser son budget et que notre compte administratif 2017 affiche un résultat positif de l'ordre de 2,6 M€ dont 1,3 M€ en fonctionnement.

Il faut de même souligner la stabilisation de l'effectif du SYDNE porté à 9 agents fin 2017.

C'est ainsi que le SYDNE a mis en œuvre pour l'année 2017, un budget **de fonctionnement de 20 832 491,42 €** pour assurer les prestations de service en matière de traitement des déchets et un **budget d'investissement de 1 389 837,11 €** consacré principalement à des petits travaux sur les équipements existants de traitement de déchets verts de la plate-forme de compostage de Sainte-Rose et de la plate-forme de broyage de la Jamaïque à Saint Denis.

Pour cette année d'exercice 2017, pour une population **329 680 habitants** ce sont globalement **207 030 tonnes de déchets** qui ont été traités par le SYDNE sur le bassin Nord et Est.

Il est à noter que sur ces 207 030 tonnes traitées, **143 763 tonnes** (soit **69%**) sont encore destinées à l'enfouissement. Ainsi, le **tonnage valorisé** est de **63 267 tonnes** soit **31%** en 2017.

C'est pourquoi, à l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, SYDNE choisit de changer résolument de mode de traitement afin de mettre en œuvre à très court terme les solutions de tri optimisées. Celle-ci vise à optimiser le recyclage et la valorisation des déchets en s'affranchissant de la solution tout enfouissement dans le cadre de notre scénario multi-filières de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.



## HISTORIQUE 2015-2017

### LES ÉTAPES CLÉS LORS DE LA CRÉATION DU SYDNE.

Les EPCI du Nord et de l'Est de la Réunion ont uni leurs compétences en vue de la création d'un syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord-Est.

Après approbation des statuts en décembre 2014 par le Préfet de Région, SYDNE voit donc officiellement le jour, le 11 février 2015 lors du premier comité à l'élection officielle du Président. La CINOR et la CIREST se sont unies pour mettre en œuvre une compétence, celle du traitement des déchets ménagers et assimilés entendue comme « toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage » et incluant « le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris, la production et la vente de cette énergie) ».

Cette compétence s'exerce sur 9 communes et concerne une population de 329 680 habitants. (source INSEE 2017).

Après l'installation du comité syndical constitué de **six élus de la CINOR, quatre élus de la CIREST, un élu de la Région et un élu du Département**, il a été procédé à l'élection du Président, des vice-présidents, des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de délégation de Service Public (CSP). Monsieur Gérard Maillot (Président de la CINOR) a été élu Président du syndicat et Monsieur Jean-Paul Virapoullé (Président de la CIREST), 1er Vice-Président.

Aussi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le transfert des compétences et de l'ensemble des équipements et services publics jusque-là gérés par les intercommunalités, a été acté. La mise en place du syndicat a été prévue pour le mois de mai 2015 avec le transfert effectif des budgets des deux EPCI.

Sur le plan pratique, le SYDNE gère désormais tous les équipements liés au traitement des déchets (plateforme de broyage, de compostage du bassin Nord et Est...). Il est à noter que les centres de transit ne sont pas intégrés dans le périmètre de compétence du syndicat.

La création du SYDNE a nécessité plusieurs étapes :

- **25 septembre 2014 : délibération de la CINOR en vue de la création du SYDNE;**
- **02 octobre 2014 : délibération de la CIREST visant à créer SYDNE;**
- **17 octobre 2014 : délibération du Département Réunion ;**
- **25 octobre 2014 : délibération de la Région Réunion ;**
- **24 décembre 2014 : prise d'un arrêté par le Préfet de la Réunion autorisant la création du SYDNE (Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est)**
- **11 février 2015 : installation du Comité Syndical et élection du Président, des Vice-Présidents et membres du Bureau...**
- **En 2016, 7 comités syndicaux se sont réunis et 4 comités en 2017.**
- **Fin 2017 : retrait du Département Réunion au sein du SYDNE du fait de la Loi Nôtre transférant la compétence « planification des déchets » aux Régions.**



## REPERES 2017

Une représentation synthétique des données quantitative, qualitative et financière de l'activité du SYDNE pour l'exercice 2017.

### INDICATEURS D'ACTIVITES

207 030 tonnes de déchets traités en 2017 par le SYDNE pour une population de 329 680 habitants.

DÉCHETS TRAITÉS	2016	2017
↘ Collectes sélectives (hors verre)	9 825 t	10 370 t
↘ Verre	3 340 t	3 566 t
↘ Déchets verts PAP et déchèteries	43 231 t	41 898 t
↘ Ordures ménagères résiduelles	92 212 t	90 973 t
↘ Encombrants et autres	42 549 t	44 266 t
↘ Inertes	7 507 t	8 065 t
↘ Métaux et VHU	5 587 t	5 752 t
↘ Autres (DEEE, pneus, batteries...)	2 099 t	2 140 t
<b>TOTAL</b>	<b>206 350 t</b>	<b>207 030 t</b>

MODES DE TRAITEMENT	2016	2017
↘ Centre de tri emballages	7 421 t	7 900 t
↘ Centre de valorisation organique	39 984 t	41 154 t
↘ Installation de stockage	143 508 t	143 763 t

VALORISATION	2016	2017
↘ Valorisation matière	21 339 t	22 113 t
↘ Valorisation organique	39 984 t	41 154 t
<b>TOTAL</b>	<b>61 323 t</b>	<b>63 267 t</b>

### INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET (dépenses en € TTC)

↘ Fonctionnement	<b>20 832 491 €</b>
↘ Investissement	<b>1 389 837 €</b>

COÛTS DE TRAITEMENT (en € TTC)

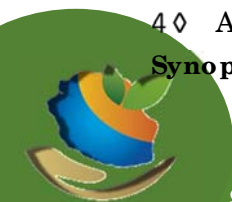
↘ Charges de personnel+Elus	629 070 €
↘ Conventions services	240 167 €
↘ Traitement des OMR	13 744 854 €
↘ Tri des collectes sélectives	2 708 752 €
↘ Traitement des déchets verts	2 964 254 €
↘ Traitement des déchets métalliques et autres	99 195 €
↘ Autres dépenses	446 199 €

**TOTAL € 20 832 491**





<b><u>PARTIE 1: PRESENTATION GENERALE.....</u></b>	<b><u>7</u></b>
A- TERRITOIRE .....	7
B- COMPEIENC ES.....	8
C- INSTANCES.....	8
1 ◊ LE COMITE ET LE BUREAU SYNDICAL.....	8
2 ◊ L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE : SIRUC TURATION DU SYDNE.....	9
3 ◊ ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU SYDNE.....	10
4 ◊ AUTRES ELEMENTS DE FONCTIONNEMENT : L'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION SYNDICALE.....	11
5 ◊ NOUVEAUTE 2017 : SITE INTERNET DU SYDNE.....	11
<b><u>PARTIE 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION .....</u></b>	<b><u>13</u></b>
A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES.....	13
B- CONTRATS DE VALORISATION .....	16
<b><u>PARTIE 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT.....</u></b>	<b><u>19</u></b>
A- EQUIPEMENTS.....	19
B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT.....	20
<b><u>PARTIE 4: ACTIONS 2017 ET ORIENTATIONS FUTURES .....</u></b>	<b><u>21</u></b>
A- CENTRE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHEIS MENAGERS ET ASSIMILES (CGMD) .....	21
A- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHEIS VERIS .....	22
1 ◊ TRAITEMENT DES DECHEIS VERIS DE LA PLATEFORME DE LA JAMAÏQUE : .....	22
2 ◊ TRAITEMENT DES DECHEIS VERIS SUR LE SITE DE SAINTE-ROSE : .....	23
3 ◊ PROJET DE TRAITEMENT DES DECHEIS VERIS SUR LE SITE DE LA MONTAGNE :.....	23
4 ◊ PROJET DE TRAITEMENT DES DECHEIS VERIS SUR LE SITE DE SAINT-BENOIT :.....	24
B- VALORISATION MATIERE.....	25
1 ◊ TRI DES DECHEIS RECYCLABLES SECS .....	25
2 ◊ VALORISATION DES DECHEIS METALLIQUES.....	26
C- LE TRAITEMENT PAR STOCKAGE DES DECHEIS DITS ULTIMES.....	26
1 ◊ LE TRAITEMENT ACTUEL DES DECHEIS NON DANGEREUX.....	27
2 ◊ LA REALISATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHEIS ULTIMES (ISDU).....	27
<b><u>PARTIE 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAIE.....</u></b>	<b><u>29</u></b>
1 ◊ LES PLATEFORMES DE BROYAGE ET DE COMPOSTAGE DES DECHEIS VERIS.....	29
2 ◊ LE CENTRE DE TRI.....	29
3 ◊ L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHEIS NON DANGEREUX ULTIMES.....	30
4 ◊ AUTRES DECHEIS TRAIES .....	31
<b>Synoptique de traitement des déchets du bassin nord et est de LA REUNION en 2017 .....</b>	<b>33</b>



<b>PARTIE 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET.....</b>	<b>35</b>
<b>A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>35</b>
1 ◊ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	35
2 ◊ RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	36
Dépenses de fonctionnement en 2017 .....	37
Recettes de fonctionnement en 2017 .....	37
<b>B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>38</b>
1 ◊ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	38
2 ◊ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	38
Dépenses d'investissement en 2017 .....	39
Recettes d'investissement en 2017 .....	40
<b>C- SYNTHÈSE SUR LE COUT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS.....</b>	<b>41</b>
GLOSSAIRE.....	43
NOS PARTENAIRES.....	45





## Partie 1: PRESENTATION GENERALE

SYDNE, bassin Nord et Est de La Réunion.

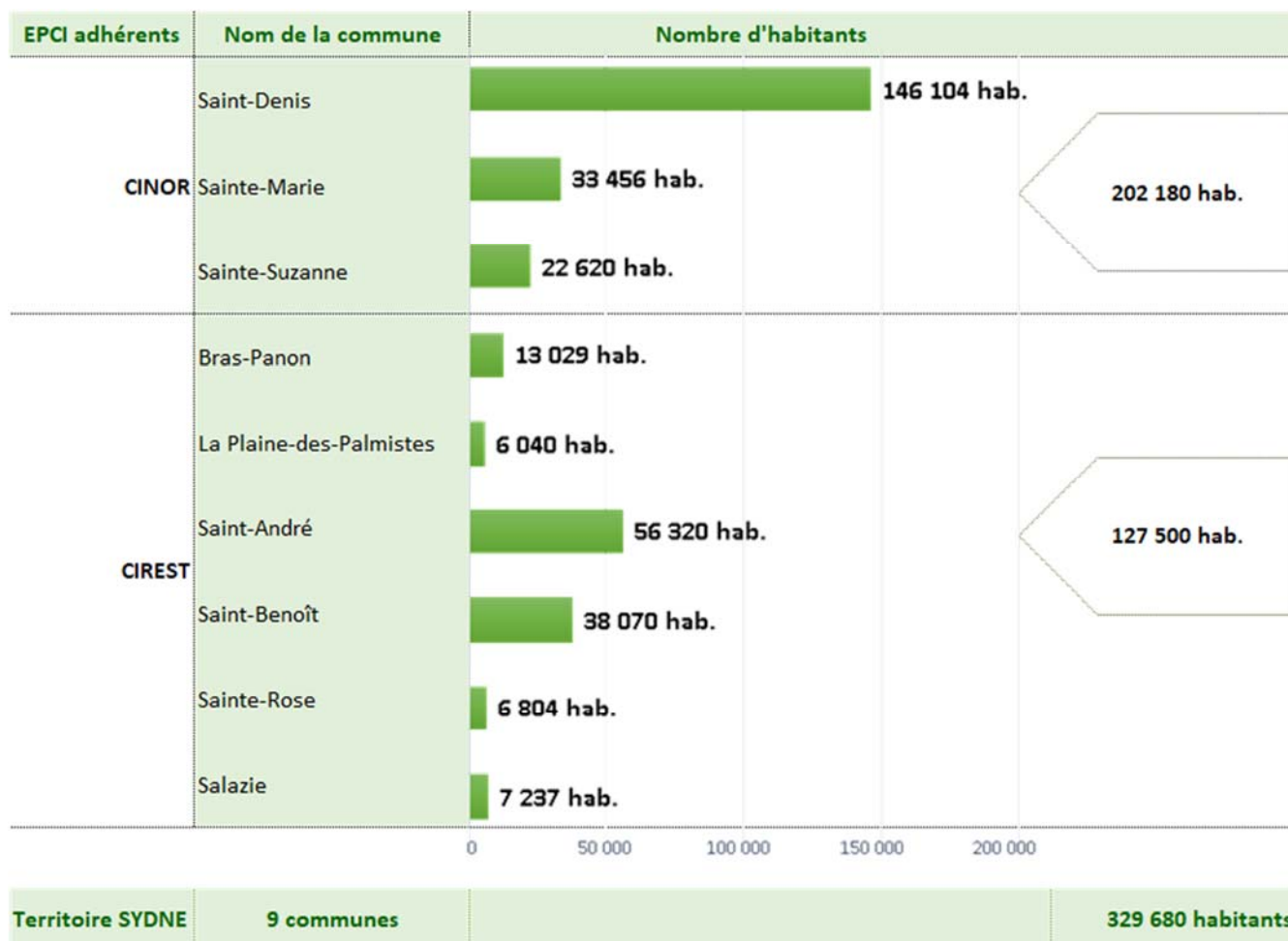
### A- TERRITOIRE

Et communes membres



Le SYDNE, Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion, est un syndicat mixte ouvert. Il a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est de La Réunion. Depuis la mi-septembre 2015, le siège du SYDNE est à Sainte-Marie (10 rue Pierre Marinier). Le territoire du syndicat s'étend sur une superficie de l'ordre de 102 713 hectares.

Créé par arrêté préfectoral n°5367/SG-DRICV-1 du 24 décembre 2014, il regroupe, 2 structures intercommunales (communautés d'agglomération) la CINOR et la CIREST soit 9 communes et 329 680 habitants et la Région.



Source : recensement INSEE : population légale en janvier 2014 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017



## B- COMPÉTENCES

### Et missions

Les deux EPCI ont transféré au SYDNE la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » mais conservent la compétence « collecte et prévention des déchets ménagers ». Dans la pratique, chaque collectivité membre continue de s'occuper des différentes collectes et de la gestion des déchèteries ainsi que du transit et confie les déchets collectés au SYDNE.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ↳ Le tri,
- ↳ La valorisation matière des matériaux recyclables,
- ↳ La valorisation organique,

Le SYDNE traite donc les déchets recyclables issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, les déchets des déchèteries issus des particuliers et des professionnels ainsi que ceux des artisans, des commerçants qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages via un contrat de redevance spéciale d'élimination.

Les missions principales du SYDNE consistent donc en :

- ↳ La gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- ↳ L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

## C- INSTANCES

### Et organisation fonctionnelle

#### 1 ♦ Le Comité et le Bureau syndical

Le SYDNE est administré par un comité syndical qui définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et de modalités de gestion du service. Ce dernier est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat. Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions qui siège uniquement en l'absence du délégué titulaire avec voix délibérative.



Les 11 membres du comité et du bureau syndical

<b>Composition du Comité Syndical</b>			
<b>Collectivités</b>	<b>Membres</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>CINOR</b>	<b>Président</b>	Gérald MAILLOT	Yvette DUCHEMANN
<b>CIREST</b>	1 <sup>er</sup> Vice-Président	Jean-Paul VIRAPOULE	Nadia TPAKA
<b>CINOR</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Josette OGIRE	Johnny ADEKALOM
<b>CINOR</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Ravy VELLAYOUDOM	Vivienne DALEAU
<b>CINOR</b>	Élus	Maurice GIRONCEL	Patrick GERBANDIER
<b>CINOR</b>	Élus	Georges VINGUETTAMA	André M'VOULAMA
<b>CINOR</b>	Élus	Fernande ANILHA	Antonio GRONDIN
<b>CIREST</b>	Élus	Henri CHANETEF	René HOAREAU
<b>CIREST</b>	Élus	Daniel GONTHIER	Gilles JEANSON
<b>CIREST</b>	Élus	Bruno MAMINDY PAJANY	Stéphane FOUASSIN
<b>REGION REUNION</b>	Élus	Sylvie MOUTOCOMORAPOLE	Dominique FOURNEL

**2 ♦ L'organisation administrative : structuration du SYDNE**

En 2016 et 2017, l'équipe du SYDNE était composée de 10 collaborateurs organisés en 3 pôles et de deux contrats d'apprentissage. De plus, 2 stagiaires ont pu travailler avec les collaborateurs techniques du SYDNE pour une période de 3 à 6 mois.

En 2018, un agent mis à disposition a réintégré sa collectivité d'origine, portant à 9 le personnel du syndicat.

Une convention de mutualisation de services avec la CINOR pour les « fonctions support » Finances- Ressources humaines – Informatique, complète les missions de l'effectif du SYDNE.



3 ♦ Organigramme de fonctionnement du SYDNE



#### 4 ♦ Autres éléments de fonctionnement : l'ajustement de la contribution syndicale

---

Lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- la population (sur la base INSEE), pondérée à 22,50 % ;
- la base foncière bâtie, pondérée à 25,50 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2015 (N-2), la valeur de clé de répartition pour l'année 2017 a été fixée à la hauteur de 65,70 % pour la CINOR et de 34,30 % pour la CIREST

#### 5 ♦ Nouveauté 2017 : Site Internet du SYDNE

---

Le Sydne s'est doté d'un site Web.

Cet outil de communication est disponible sous le lien [www.sydne.re](http://www.sydne.re).

Il a pour objet principal de présenter la structure du syndicat, ses activités, ses équipements, son fonctionnement, ses projets, etc ...

Mais plus largement, il a également vocation de faire découvrir au grand public, petits et grands, le monde des déchets afin qu'ils puissent également en être acteur.

A ce titre, il intègre des jeux et quiz, des actualités, des chiffres, un lien de contact pour le public auprès du SYDNE





## Partie 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION

SYDNE gère l'ensemble des prestations de traitement des déchets ménagers

### A- MARCHÉS PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent de passer de nombreux marchés publics, selon diverses procédures (appels d'offres ouverts, marchés à procédure adaptée...), auprès de divers prestataires.

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin de contrat	Localisation des équipements de traitement
<b>Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDnD)</b>				
Stockage des déchets non dangereux du SYDNE	SUEZ RV REUNION	02/01/2016	01/01/2021 (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	Sainte-Suzanne
Prestations de service traitement et valorisation des déchets inertes issus des déchèteries	VALOREST	02/01/2015	01/01/2018 (1 an reconductible 2 fois un an = 3 ans)	Bras-Panon
Traitement des déchets inertes issus du bassin Est du SYDNE (lot 1)	GRANUIATDE L'EST	02/01/2018	01/01/2021 (3 ans)	Bras-Panon
Traitement des déchets inertes issus du bassin Nord du SYDNE (lot 2)	GRANUIATDE L'EST	02/01/2018	01/01/2021 (3 ans)	Bras-Panon
<b>Valorisation des Ordres ménagers résiduels et des Embarrassants</b>				
Marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lie u-dit "Les Trois Frères"	INOVEST	2019	2034 (15 ans à compter de l'OS de démarage des prestations)	Sainte-Suzanne
<b>Centres de broyage, de compostage et analyses physico-chimique des déchets verts</b>				
Valorisation des déchets verts issus du centre de transit de la Jamaïque (lot 1)	NICOLLIN REUNION transport Sous-traitant Recyclage de l'Ouest	20/06/2016	19/06/2021 (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	Saint-Denis
Valorisation des déchets verts réceptionnée sur la plate-forme de broyage de la Jamaïque (lot 2)	SUEZ RV REUNION	07/07/2016	06/07/2021 (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	Saint-Denis
Exploitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose	SUEZ RV REUNION	04/05/2012	03/09/2017	Sainte-Rose
Exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose	GREEN TROPICAL CIRCLE	06/06/2017	05/06/2022 (5 ans)	



Valorisation des déchets verts du SYDNE Bassin Est	<b>CIEVA</b> Sous-traitant DSDN	<b>02/12/2016</b>	<b>01/12/2019</b> (1 an reconduite 2 fois un an = 3 ans)	
Prestations de broyage de déchets verts des communes de Saint-Be no it, Plaine des Palmistes et Bras-Pan on	<b>VALOREST</b>	<b>01/09/2014</b>	<b>31/08/2019</b> (5 ans)	<b>Bras-Pan on</b>
<b>Centre de tri de déchets recyclables</b>				
Ti et c on d itio n n e m e n t d e s d é c h e t s r e c y c l a b l e s d u S Y D N E	<b>VALOI</b>	<b>02/01/2017</b>	<b>01/01/2022</b> (1 an reconduite 3 fois un an = 4 ans)	<b>Sa i n t e - M a r i e</b>
Valorisation des journaux-revue s-m a g a z i n e s d e l a C I N O R i s s u s d e l a c o l l e c t e s é l e c t i v e	<b>GREEN BIRD</b>	<b>14/02/2013</b>	<b>31/12/2017</b> (2 ans reconduite 1 fois + avenant prolongation = 4 ans)	<b>Sa i n t e - M a r i e</b>
R e c y c l a g e d e s p a p i e r s j o u r n a u x - r e v u e s - m a g a z i n e s d e l a C I R E S T i s s u s d e l a c o l l e c t e s é l e c t i v e	<b>GREEN BIRD</b>	<b>01/06/2012</b>	<b>31/12/2017</b> (3,5 ans + avenant de prolongation = 4,5 ans)	
Valorisation des papiers journaux m a g a z i n e s i s s u s d e l a c o l l e c t e s é l e c t i v e s u r l e t e r r i t o i r e d u S Y D N E	<b>GREEN BIRD</b>	<b>02/01/2018</b>	<b>01/01/2020</b> (1 an reconduite 1 fois = 2 ans)	
Valorisations des pneus usagés	<b>SOLYVAL</b>	<b>24/04/2015</b>	<b>23/04/2019</b>	<b>Le Port</b>
<b>Convention constitutive d'un groupement de commandes (CINOR/SYDNE/CIREST)</b>				
<b>Dépollution et Valorisation des Déchets métalliques</b>				
Collecte et valorisation des véhicules hors d'usage et épaves de moins de 3,5 tonnes	<b>CDA A</b>	<b>07/12/2015</b>	<b>06/12/2018</b> (1 an reconduite 2 fois un an = 3 ans)	<b>CRMM Sa i n t e - M a r i e</b>
Collecte et valorisation des véhicules hors d'usage et épaves de moins de 3,5 tonnes (lot 1)	<b>RUN ENVIRONNEMENT</b>	<b>10/05/2017</b>	<b>09/12/2018</b>	<b>METAL REUNION Le Port</b>
Valorisation des déchets métalliques en vrac issus des déchèteries et des sites de traitement de la CINOR (lot 2)	<b>METALREUNION</b>	<b>16/10/2015</b>	<b>15/10/2018</b>	<b>METAL REUNION Le Port</b>
Collecte et valorisation des déchets métalliques collectés sur voies publiques (lot 3)	<b>CDA A</b>	<b>16/10/2015</b>	<b>15/10/2018</b>	<b>CRMM Sa i n t e - M a r i e</b>
Enlèvement et valorisation des véhicules hors d'usage et épaves de moins de 3,5 tonnes sur le territoire de la CIREST (lot 1)	<b>CDA A</b>	<b>31/07/2015</b>	<b>30/07/2018</b> (1 an reconduite 2 fois un an = 3 ans)	<b>CRMM Sa i n t e - M a r i e</b>





Enlèvement et valorisation des déchets métalliques en vrac sur le territoire de la CIREST (lot 2)	<b>CDA A</b>	<b>05/01/2017</b>	<b>04/01/2020</b> (1 an reconduisible 2 fois un an = 3 ans)	<b>CRMM Sainte-Marie</b>
---	--------------	-------------------	--	------------------------------

Prestations intellectuelles : **Conseil Juridique**

Droit de l'Urbanisme, de la construction et de la gestion des équipements, de l'aménagement, de l'environnement, droit de la domaniaité publique et privé et des procédures d'acquisition et de cessions de biens immobiliers (lot 1)	<b>SELARL PARME AVOCATS</b>	<b>17/06/2017</b>	<b>16/06/2019</b>	
Droit de la commande publique (passation et exécution lot 2)	<b>Alain Bensoissan Selas</b>	<b>17/06/2017</b>	<b>16/06/2019</b>	
Finances publiques et droit fiscal applicable à l'EPCI (lot 3)	<b>ILC et ASSOCIES</b>	<b>17/06/2017</b>	<b>16/06/2019</b>	
Droit applicable en matière de fonctionnement institutionnel de l'EPCI, droit de la responsabilité (lot 4)	<b>Alain Bensoissan Selas</b>	<b>17/06/2017</b>	<b>16/06/2019</b>	

Prestations intellectuelles : **Etudes techniques**

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de broyage de déchets verts sur le site de La Montagne	<b>SAFEGE</b>	<b>31/05/2016</b>	<b>Suspension du délai</b>	<b>La Montagne</b>
Mission d'AMO pour la définition, conception et réalisation d'un CGMD	<b>EGIS STRUCTURE ENVIRONNEMENT</b>	<b>15/04/2016</b>	<b>01/05/2023</b>	
Etude de faisabilité et programmation en vue de l'implantation d'une unité de traitement des DV sur Saint-Benoît	<b>GIRUSGE</b>	<b>07/06/2017</b>	<b>2018</b>	<b>Saint-Benoît</b>
Concertation CGMD	<b>NEORAMA / ZOORIT</b>	<b>22/06/2017</b> (date de notification - démairage des prestations non enclenchée)	<b>11 mois</b> (dès démairage des prestations)	
Convention relative à l'expertise scientifique pour des applications en matière de gestion des déchets	<b>BRGM</b>	<b>26/04/2017</b>	<b>2018</b>	
Analyse urbaine relative à l'implantation d'une ISDU	<b>AGORAH</b>	<b>21/07/2017</b>	<b>2018</b>	



## B- CONTRATS DE VALORISATION

Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

### **Contrat ECO-EMBALLAGES**

Le barème E finance le dispositif de collecte sélective en encourageant, en incitant et en valorisant la performance de chaque collectivité dans le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Le contrat pour l'Action et la Performance a été signé avec Eco-Emballages initialement pour une durée de 6 ans (échéance le 31 décembre 2016) renouvelée 1 an sur l'année 2017 (\*).

Le contrat « Barème E » d'Eco-Emballages » repose sur des soutiens à la tonne triée et sa gestion est définie par chaque EPCI Aussi, dans le cadre de ce contrat, un soutien complémentaire existe au titre du développement durable (la SDD).

Le calcul des soutiens reversés aux collectivités intègre notamment la quantité de matériaux recyclés, la performance du recyclage, le respect d'un niveau de qualité des matériaux, les actions de communication et de sensibilisation sur les gestes de tri, l'aspect de développement durable...

### **Contrat ECO FOLIO**

EcoFolio est l'éco-organisme qui organise, finance et accompagne la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.

Chaque EPCI a signé un contrat avec Eco folio avec une prise d'effet au 1er janvier 2013 et une date de fin prévue le 31 décembre 2016 qui a été prolongée 1 an sur l'année 2017 (\*).

Le Syndicat gère la déclaration des tonnages de papiers valorisés annuellement pour déclencher les soutiens financiers pour l'année 2016.

*(\* L'année 2017 a donc été une année de transition afin notamment de permettre à ECO-EMBALLAGES de se rapprocher d'ECO-FOLIO pour créer le nouvel éco-organisme appelé CIEO (septembre 2017).*

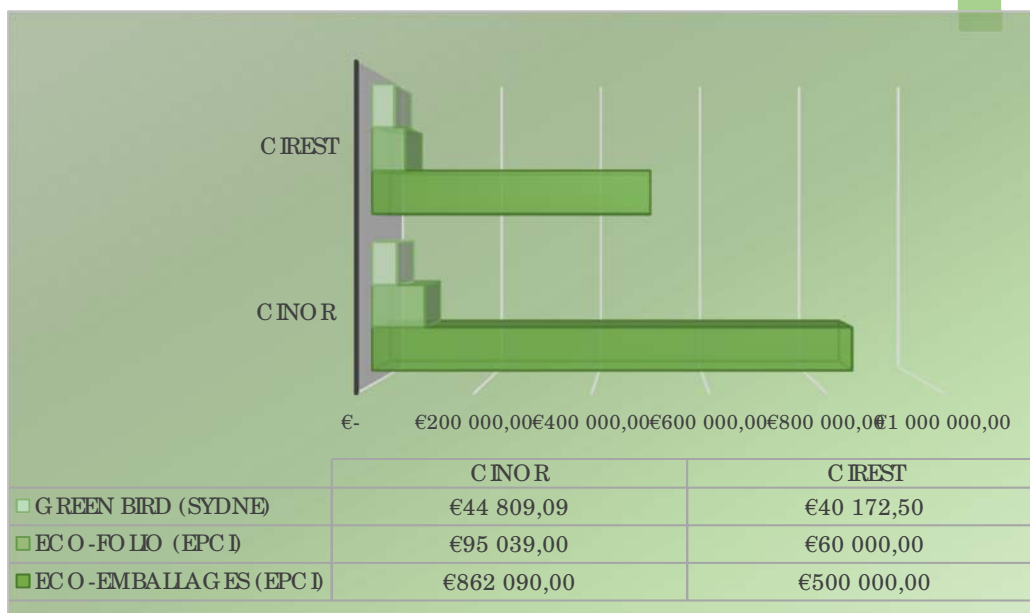
### **Contrat de valorisation des papiers et des Journaux/Revue/Magazines**

Le contrat pour la valorisation des Papiers/Journaux/Magazines issus de la collecte sélective s'est terminé le 31 décembre 2017 dont le titulaire était la société GREEN BIRD.

Un nouveau marché a été relancé par le SYDNE et a été attribué à la société GREEN BIRD. Le contrat prend effet à compter du 02 janvier 2018.



**Soutiens éco-organisme et vente de matériaux**



Pour 2017, la totalité des soutiens financiers issus des partenaires (Eco Emballages, Eco Folio) ont été perçus par les collectivités membres (CINOR et CIREST) excepté les recettes de valorisation de la société GREEN BIRD qui ont été perçus par le syndicat (SYDNE).





## Partie 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT

Les équipements de traitement du SYDNE sont répartis sur le secteur Nord et Est pour relier et fédérer l'ensemble du territoire.

### A- EQUIPEMENTS

SYDNE s'appuie sur les équipements suivants pour assurer sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés :

	LOCALISATION	EQUIPEMENTS
	Le Port	Centre de pneus au Port (SOLYVAL)
	Le Port	Centre de récupération de déchets : Véhicules Hors d'usage, métaux et autres (METALREUNION)
	Saint-Paul	Plateforme de broyage des déchets verts (Recyclage de l'Ouest)
BASSIN NORD	Sainte-Marie	Centre Véhicules Hors d'usage (CDAA)
	Saint-Denis	Plateforme de transit de déchets verts de La Jamaïque (CINOR)
	Saint-Denis	Plateforme de broyage des déchets verts de La Jamaïque (SYDNE)
	Sainte-Suzanne	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ)
	Sainte-Marie	Centre de tri des déchets d'emballages recyclables secs (VALOI)
BASSIN EST	Sainte-Rose	Plateforme de compostage des déchets verts de Sainte-Rose (SYDNE)
	Saint-André	Plateforme de broyage des déchets verts de Ravine Creuse (DSDN)
	Bras-Panon	Plateforme de broyage des déchets verts de Ma Pensée (VALOREST)
	Bras-Panon	Installation de concassage de matériaux à Paniandy (GRANULATDELEST)

En annexe la fiche d'identité de chaque équipement indique leur objectif et son fonctionnement.



**B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT**

La destination et le mode de traitement de chaque déchet sont référencés ci-après :

<b>Déchets</b>	<b>Installation de traitement ou prise en charge</b>	<b>Mode de traitement</b>
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	ISDnD	Stockage
<b>Encombrants</b>	ISDnD	Stockage
<b>Gravats/ Inertes</b>	VALOREST/ ISDnD	Valorisation/ Réemploi
<b>EMR &amp; JRM</b>	Centre de tri VALOI	Ti et recyclage
<b>Cartons</b>	Centre de tri VALOI	Ti et recyclage
<b>Vere</b>	Presta taires	Recyclage
<b>Déchets verts</b>	Plateforme broyage ou compostage	Broyage, compostage
<b>Métaux</b>	Presta taires CDAA, RUN ENVIRONNEMENT & METAL REUNION	Ti et recyclage
<b>Pneus</b>	Presta taires SOLYVAL	Recyclage



## Partie 4: ACTIONS 2017 ET ORIENTATIONS FUTURES

Le syndicat présente les actions menées pour l'année 2017, ainsi que ces nouvelles orientations en matière de traitement des déchets sur le territoire Nord-Est.

### A- CENTRE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (CGMD)

Près de 140 000 tonnes de déchets ménagers par an sont aujourd'hui enfouis sur la décharge de Sainte Suzanne.

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte d'urgence et de risque de saturation d'ici 2020. En effet, l'ISDND de Sainte-Suzanne, où sont enfouis les déchets collectés par la CINORe et la CIRESTE et ceux des professionnels, devrait atteindre sa limite de capacité d'enfouissement à cette échéance si rien n'est entrepris.

Nous serions alors exposés à un risque sanitaire en cas de rupture de service, mais également à un risque financier. En effet notre marché actuel de mise en décharge se termine à fin 2020. Relancer une telle prestation dans un contexte de rareté des volumes disponibles à l'enfouissement induira très probablement une surenchère. De plus, dans les années à venir, les taxes gouvernementales environnementales (TGAP) sur ce mode d'élimination obsolète vont augmenter fortement.

C'est pourquoi les élus du SYDNE ont majoritairement décidé de changer de mode de traitement, en privilégiant le tri optimisé. Ces évolutions vont permettre une valorisation maximale de nos déchets. Aujourd'hui, toutes nos ordures ménagères sont enfouies. Demain, nous proposons de réduire de 70% cet enfouissement.

En effet, lors de sa séance du 26 avril 2017, le comité syndical a redéfini le projet de Gestion Multi-filière des Déchets du SYDNE. Ce dernier vise désormais à regrouper principalement les équipements suivants pour assurer le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que la valorisation des flux associés, de la manière suivante :

- 1) La prestation de traitement optimisé (CTO) des ordures ménagères résiduelles et des encombrants, destiné au tri sélectif des flux et à la production d'un Combustible Solide de Récupération (CSR) est prévue sur la base de la passation d'un marché négocié de prestations de service, avec pour objectif :
  - la séparation des flux pour permettre une valorisation matière (matières premières secondaires : papiers, métaux) et organique (compost) ;
  - la préparation du flux qui n'aura pu faire l'objet d'une valorisation matière ou organique sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR), à des fins de valorisation énergétique.
- 2) Une unité de production d'électricité, utilisant le Combustible Solide de Récupération (CSR) du CTO comme combustible principal, en réponse aux besoins énergétique de l'île.
- 3) Une unité de traitement des déchets verts, destinée à optimiser la production de combustible biomasse de qualité à destination des utilisateurs locaux et à produire un compost de qualité en référence de la normalisation NF44-051.

C'est ainsi qu'une 1<sup>ère</sup> étape a été franchie avec la passation, fin 2017 avec la société INOVEST, du marché négocié « de prestations de service de tri, traitement, stockage, enfouissement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la Commune de Sainte-Suzanne, lieu-dit « les trois frères ».

Ainsi pour 2018, ce marché établi permet au SYDNE d'être en capacité de disposer des informations nécessaires afin de définir plus précisément sa politique de gestion multi filière et dimensionner les équipements à val.

En effet ce marché de tri optimisé permet de disposer :

- Des performances attendues sur le tri nécessaire pour extraire les matières valorisables, à partir des déchets ménagers et assimilés (Ordures ménagères résiduelles, Encombrants, ....) ;



- Des caractéristiques du CSR produit par INOVEST, ainsi que des quantités associées ;
- Des engagements sur les prestations prises par INOVEST, et de mesurer leur incidence sur le dimensionnement des équipements aval.

Le SYDNE mènera à nouveau en 2018 des discussions sur l'utilisation du CSR en substitution du charbon, sur la base des résultats de la 1<sup>ère</sup> phase expérimentale de caractérisation rendus par ALBIOMA en décembre 2016, qui a défini les premières conditions techniques plutôt favorables d'acceptation de ces matières au sein de leurs équipements mais aussi compte tenu des performances possibles et offertes par le marché négocié avec INOVEST. En 2018, nous devrions être à même de confirmer la faisabilité technico-économique de cette filière.

Les orientations du SYDNE en matière de traitement multi filières des déchets s'inscrivent bien dans les préconisations de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTCVE) dans la mesure où elles proposent, pour les déchets qui n'auront pu faire l'objet d'une autre forme de valorisation, la production d'énergie afin de faire face au besoin croissant de la population réunionnaise et de limiter l'importation de l'énergie fossile et de contribuer ainsi au mix énergétique de l'île.

Notre scénario prendra en compte les éléments de réflexion du Schéma Régional Biomasse de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et s'inscrira bien entendu dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD), en cours d'élaboration, par la Région Réunion.

## A- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS

En 2017, le SYDNE a poursuivi la déclinaison de sa stratégie globale de valorisation des déchets verts sur son territoire en termes d'équipements et d'externalisation de prestations. Même si la filière principale de valorisation des déchets verts est la valorisation organique, il a tout de même étudié pour une partie du gisement et sur l'équipement adéquat l'opportunité de la valorisation énergétique de type biomasse.

### 1 ♦ Traitement des déchets verts de la plateforme de la Jamaïque :

La plateforme de broyage de la Jamaïque a été réceptionnée en décembre 2015. Elle est destinée à traiter 16 000 tonnes de déchets verts par an.

Après avoir fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE depuis février 2016 et suite à des démarches administratives environnementales complémentaires menées par le SYDNE, l'installation a obtenu son Arrêté d'Auto-évaluation d'Exploitation en juin 2017.

Cet arrêté permet l'exploitation de la plateforme à pleine capacité, à savoir 16 000 tonnes de déchets verts traités par broyage par an, ce qui représente environ 40 % du gisement global du SYDNE.

Le marché attribué en 2016 à la société SUEZ pour mettre en œuvre son fonctionnement s'est poursuivi en 2017 dans le cadre d'une tranche ferme qui consiste en le broyage des déchets verts préalablement triés, suivi de leur écoulement dans une filière conforme à la réglementation.

Ainsi, en 2017, ce sont donc près de 12 376 tonnes de déchets verts issus principalement des collectes en porte à porte ou des déchèteries des communes membres de la CINOR qui ont été réceptionnés, et traités sur le site de la Jamaïque, à des fins de valorisation.

Par ailleurs, le SYDNE a intégré dans le cadre du marché d'exploitation de la plateforme la possibilité de mettre en œuvre des essais de production de biomasse combustible en vue d'une valorisation énergétique (tranche conditionnelle correspondant à une « phase test » de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique).





Ce projet est réalisé en collaboration avec la société ALBIOMA qui assure la valorisation énergétique de la biomasse dans son unité de combustion de la centrale thermique de Bois Rouge et la société SUEZ qui réalisera la production de biomasse sur la plateforme de la Jamaïque, pour le compte du SYDNE.

Ainsi, suite à la réalisation en 2016 d'un cahier des charges relatif aux caractéristiques de la biomasse, l'année 2017 a été consacrée à la demande de mise en œuvre de cette expérimentation, auprès des services instructeurs conformément à la réglementation en vigueur.

Dans cette continuité, les essais de production et de valorisation énergétique de la biomasse devraient être entrepris au cours de l'année 2018. Cette perspective devrait donc permettre de confirmer l'opportunité et la faisabilité technico-économique de la mise en œuvre d'une solution alternative pour la valorisation des déchets verts sur le territoire. En effet, cette tranche conditionnelle devrait permettre la réalisation d'un protocole pour produire un broyat dont la qualité permettrait sa valorisation énergétique au sein de la centrale thermique de Bois Rouge (CTBR). A l'issue de cette phase test, les paramètres du procédé en vue de la production d'une biomasse de qualité destinée à la valorisation énergétique à plus grande échelle devrait pouvoir être figée.

## 2 ♦ Traitement des déchets verts sur le site de Sainte-Rose :

---

Cette plateforme dispose d'une capacité de traitement par compostage de 7 800 tonnes de déchets verts entrants soit environ 19 % du gisement global du SYDNE.

Le marché d'exploitation, dont la prestation était réalisée par la société SUEZ est arrivé à échéance début septembre 2017.

Le nouveau marché d'exploitation a été attribué en juin 2017 à la société GTC (filiale de HC Environnement) pour un démarrage des prestations en septembre 2017.

Ce nouveau marché permettra pour la fin de l'année 2017, et jusqu'en 2022 :

- D'assurer la continuité de service du traitement de déchets verts du territoire ;
- D'améliorer la qualité du compost produit par la mise en œuvre d'un nouveau procédé de compostage basé sur des outils et équipements performants tels qu'un retourneur d'andains (déploiement d'andains prévu en 2018) ;
- D'assurer une meilleure traçabilité des déchets verts entrants, par la mise en service d'un nouveau pont de pesée dimensionné pour accueillir tout type de véhicules et permettant un suivi à distance (déploiement prévu en 2018)

L'objectif est d'assurer la continuité de service et d'obtenir un compost de qualité à des coûts optimisés.

## 3 ♦ Projet de Traitement des déchets verts sur le site de la Montagne :

---

La CINOR pilote la réhabilitation de l'ancienne décharge la Montagne, à St-Denis. En parallèle, elle avait également lancé en 2014 un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une plateforme de broyage de déchets verts sur cette décharge et sélectionné le prestataire SAFEGE.

La maîtrise d'ouvrage de cette mission ayant été transférée au SYDNE, le syndicat a pu l'initier en juin 2016. Les études préliminaires de cette mission, réalisées en 2016 par SAFEGE, ont permis de confirmer la pertinence du projet, la stratégie déchets verts du SYDNE reposant sur un principe d'autonomie du quartier excentré de La Montagne, en termes de collecte, de traitement par broyage, puis de valorisation agricole locale des déchets verts.



Ainsi, bien que ce projet soit pertinent pour la gestion des déchets verts du quartier, cette opération de création de plateforme de broyage de déchets verts sur La Montagne connaît un temps d'arrêt qui repose sur deux éléments exogènes au syndicat :

- En premier lieu, l'absence de positionnement formelle du propriétaire de la parcelle, la ville de St-Denis, sur la poursuite du projet en raison de l'émergence d'une future zone de logements voisins (domaine des Brises) et la présence d'un occupant sur le site pourraient être des facteurs propres à remettre en cause le projet sur le foncier cible. En ce sens, la ville de St-Denis a toute fois présenté au SYDNE, en avril 2017, deux autres terrains potentiels, propriété de la mairie, sur le quartier de La Montagne.
- En deuxième lieu, la CINOR maître d'ouvrage du projet de réhabilitation de la décharge de La Montagne a informé le SYDNE en novembre 2017 des conclusions des études de son projet. Celle-ci indiquent que l'implantation d'une plateforme sur la partie sommitale de la décharge à réhabiliter serait difficilement réalisable (instabilité du terrain, induisant des surcoûts non pertinents pour l'implantation de l'équipement).

Dans ce cadre, ces éléments remettent en cause le projet de plateforme de déchets verts sur la parcelle de la décharge à réhabiliter de La Montagne. Pour autant, le principe et le besoin de traitement de déchets verts en autonomie sur le quartier de la Montagne étant toujours d'actualité, le SYDNE souhaite poursuivre ce projet sur une autre emprise foncière.

Ainsi, l'année 2018 devrait être consacrée à la vérification préalable de la faisabilité d'implantation d'une plateforme de déchets verts sur les deux sites proposés par la mairie de St-Denis, voire à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre sur l'emprise foncière identifiée (dans une perspective de pouvoir démarrer des travaux courant 2019 pour une livraison de l'équipement au cours de l'année 2020).

#### 4 ♦ **Projet de Traitement des déchets verts sur le site de Saint-Benoît :**

Dans le cadre du développement des activités de traitement de déchets verts, la CIREST a suggéré au SYDNE une opportunité pour la réalisation d'une plateforme de broyage sur la commune de Saint-Benoît sur un terrain se situant à proximité de la station d'épuration.

Cette démarche, initiée par la CIREST, a été poursuivie par le SYDNE au cours de l'année 2016. En effet suite à l'accord de principe de la Ville de Saint-Benoît, une rencontre technique multi-partenaire qui s'est déroulée en août 2016 (avec les services de la CIREST (propriétaire foncier, collecteur déchets verts, et ancien porteur de projet), de l'EPFR (portage foncier) et de la ville de St-Benoît (aspects urbains, potentialités du projet vis-à-vis des boues de la SIEP municipale limitrophe) a permis de mettre en exergue le besoin d'adaptation du PLU de Saint-Benoît. Les démarches administratives y afférentes ont été initiées à fin d'année 2016 par le SYDNE et la ville, et devaient se terminer à fin 2017.

En parallèle, le deuxième semestre de l'année 2017 a été consacré au lancement d'une étude de faisabilité du projet et de programmation des équipements en vue d'étudier et de comparer des procédés de broyage, de compostage et de co-compostage avec des boues de SIEP (la station d'épuration de la commune de St-Benoît étant limitrophe au site d'étude, il convient d'étudier ce scénario). En cours de réalisation par le bureau d'études GIRUS, elle devrait se terminer vers fin 2018.

En fonction des conclusions de l'étude, l'année 2018 devrait être consacrée à la désignation d'un maître d'œuvre, puis à la réalisation des premières études de conception et de maîtrise d'œuvre. Le cas échéant, l'acquisition des terrains auprès de la CIREST sera également réalisée.

Par la suite, après obtention des autorisations environnementales préfectorales (arrêté ICPE) courant 2019, les travaux de l'installation pourraient alors être engagés en 2020, pour une livraison courant 2021.



## B- VALORISATION MATIERE

Dans le contexte local de saturation à court terme des centres de stockage des déchets et d'augmentation des coûts de gestion des déchets, les objectifs d'une part de réduction à la source de la production des déchets et d'autre part de valorisation afin de détourner de l'enfouissement les déchets potentiellement recyclables, sont déterminants pour le territoire et constitue le socle de la politique de gestion des déchets.

### 1 ♦ Tri des déchets recyclables secs

Suite à la relance du marché de prestation de tri et conditionnement des déchets d'emballages recyclables secs, c'est de nouveau la société VALOI qui a été retenue.

Le centre de tri VALOI situé dans la zone d'activité de la Mare à Sainte Marie, trie donc les déchets recyclables secs issus de la collecte sélective sur les territoires de la CINOR et de la CIREST.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de travaux d'optimisation de l'installation avec l'acquisition par la société de nouveaux équipements plus performants dont une cabine de tri climatisée et donc également une nouvelle organisation de l'exploitation du site plus particulièrement en matière de sécurité, gestes de tri, gestion des refus de tri et signalement des apports non conformes.

En 2017, ce sont de l'ordre de 10 300 tonnes de déchets d'emballages recyclables secs qui ont été triés et 7 900 tonnes de déchets recyclables sortis du centre de tri.

Globalement, le taux de refus de tri sur les gisements du SYDNE est de l'ordre de 25% (20% pour les gisements CINOR, 29% pour les gisements de la CIREST).

POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Total Trié (y compris le verre)</b>	<b>13 181,40 t</b>	<b>13 165,04 t</b>	<b>13 936,00 t</b>
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	40,53 kg/hab./an	40,50 kg/hab./an	42,27 kg/hab./an
<b>TOTAL Valorisé</b>	<b>10 733,29</b>	<b>10 761,28 t</b>	<b>11 466,39 t</b>
Le verre	3 094,61	3 339,94 t	3 566,28 t
Déchets recyclables hors verre	7 638,68	7 421,34 t	7 900,11 t
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	<b>33,00 kg/hab./an</b>	<b>33,10 kg/hab./an</b>	<b>34,78 kg/hab./an</b>
<b>Ratios € / tonne / an</b>	<b>228,14 €/t/an</b>	<b>205,61 €/t/an</b>	<b>236,23 €/t/an</b>



## 2 ♦ Valorisation des déchets métalliques

Dans le cadre de conventions de groupement de commandes avec chacun des EPCI membres du SYDNE pour la passation des marchés publics, la CINORE et la CIREST gèrent la collecte des déchets métalliques et le SYDNE en assure la valorisation.

Ce sont les déchetteries qui accueillent les déchets métalliques en vrac.

Ainsi, en 2017, 5 752 tonnes de déchets métalliques ont été traitées au sein des sociétés CDAA/CRMM, RUN ENVIRONNEMENT et METALREUNION en vue de leur exportation pour une valorisation.

POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.
	<b>Tonnages déchets métalliques traités</b>		
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Métaux PAP</b>	701,90	364,33 t	332,12 t
<b>Métaux déchète ries</b>	3 164,42	3 851,53 t	4 124,20 t
<b>Pré - tri</b>	435,00	378,40 t	321,34 t
<b>VHU</b>	872,96	993,22 t	973,93 t
<b>TOTAL Valorisé</b>	<b>5 174,28</b>	<b>5 587,48 t</b>	<b>5 751,59 t</b>
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	<b>15,91 kg/ hab./ an</b>	<b>17,19 kg/ hab./ an</b>	<b>17,45 kg/ hab./ an</b>

## C- LE TRAITEMENT PAR STOCKAGE DES DÉCHETS DITS ULTIMES

La loi de finance de 2009 a prévu une augmentation significative, sur une période de 7 ans, du taux de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) assise sur les quantités de déchets ménagers et assimilés entrant au centre de stockage de déchets ultimes (CSDU). Cette tarification incite à opter pour un mode de traitement des déchets différent de l'actuel et la mise en place d'une politique volontariste de diminution des déchets en fuis.

Ainsi, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est passée de 32 €/tonne en 2015 à 15,06 €/tonne en 2016 en raison de l'effet cumulé d'une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté sur l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux et de l'Accord DOM affectant d'un coefficient de 0,75 cette TGAP sur le territoire de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion. **Cette TGAP s'établit à 17,25 € en 2017.**

Le scénario en vigueur de la loi de finance 2018 qui maintient pour le moment ces mesures favorables, prévoit une TGAP de 18 €/tonne pour l'année 2018, soit une légère progression de 0,75 €/tonne (+4,3%) qui impactera le budget 2018 de fonctionnement de +104 000 € pour la prestation de stockage des déchets à l'ISDND.



## 1 ♦ Le traitement actuel des déchets non dangereux

Le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est, par enfouissement, fait l'objet d'un marché avec la société SUEZ RV Réunion qui a été démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il concerne les flux d'ordures ménagères, d'encobants, d'inertes, de déchets placoplâtre et de refus tri de déchets verts qui ont été orientés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ste-Suzanne.

En 2017, ce sont près de **143 763 tonnes** de déchets issus du SYDNE qui ont été admis sur l'ISDND, correspondant à un coût de **13 744 854,29 €** contre 13 001 133,15 € en 2016.

Il convient de noter la nécessité d'optimiser les activités actuelles de traitement des déchets par enfouissement et d'opter pour les solutions techniques permettant de diminuer la quantité des déchets à enfouir dans un enjeu à la fois économique de diminution des coûts et environnemental de prolongation de la durée de vie du centre de stockage actuel des déchets afin d'éviter une rupture de service public.

En 2018, le SYDNE sera davantage à la recherche de leviers afin de réduire la quantité de déchets à enfouir, qui est actuellement de l'ordre de 140 000 tonnes par an et étudiera divers projets de tri/ réemploi sur les encobants.

POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.
	<b>Tonnages traités à l'ISDND</b>		
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Déchets Ménagers et Assimilés</b>	93 598,88 t	92 211,98 t	90 972,60 t
<b>Encobants</b>	44 922,01 t	42 549,49 t	44 266,14 t
<b>Inertes</b>	5 185,74 t	5 355,70 t	5 309,96 t
<b>Refus de tri DV</b>	691,12 t	1 727,88 t	744,54 t
<b>Refus de tri CS</b>	-	1 663,02 t	2 469,61 t
<b>TOTAL</b>	<b>144 397,75 t</b>	<b>143 508,07 t</b>	<b>143 762,85 t</b>
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	<b>444 kg/ hab/ an</b>	<b>441 kg/ hab/ an</b>	<b>436 kg/ hab/ an</b>
<b>Ratios € / tonne / an</b>	<b>98,89 €/ t/ an</b>	<b>90,60 €/ t/ an</b>	<b>95,61 €/ t/ an</b>

## 2 ♦ La réalisation d'une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU)

Dans le contexte actuel de la saturation prochaine de l'ISDND de Ste Suzanne et la nécessité d'une solution de traitement des déchets ultimes en concombitance au projet Multi-filières, l'enjeu de réalisation de ce nouvel équipement dans un calendrier très tendu, est primordial.

En ce sens, l'objectif du projet ISDU est de doter le SYDNE d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2023, qui viendra en appui au projet multi-filières et succèdera à l'actuelle ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne exploitée par la société SUEZ, en vue d'assurer une continuité du service public d'élimination des déchets ultimes.



Au risque de remettre en cause cet objectif primordial de continuité de service, la prolongation de la durée de vie de l'ISDND actuel via le marché négocié de tri optimisé avec INOVEST a ici toute son importance dans notre stratégie de traitement des déchets, puisqu'elle permettra au SYDNE de mettre en œuvre les procédures et démarches administratives nécessaires à la création du nouvel ISDU.

Suite à un point d'arrêt qu'a rencontré le projet ISDU du SYDNE en décembre 2016, l'année 2017 a finalement été consacrée à l'actualisation de l'étude BRGM, relative à l'identification de sites potentiels pour une ISDU.

La mise à jour de l'étude BRGM au cours de l'année 2017 portait sur une actualisation de l'analyse sur l'ensemble du territoire SYDNE basés sur des critères supplémentaires (notamment des critères urbains, dont l'analyse fut portée par l'Agorah). Elle a permis d'identifier 5 sites préférentiels parmi 37 sites potentiels, techniquement cohérents, pour l'implantation d'une ISDU, afin que le syndicat puisse en retenir un seul courant 2018.

Suite au choix du site, les marchés relatifs aux études de conception des installations, en parallèle des études et démarches administratives environnementales, devraient pouvoir être initiés courant 2018.

Quant aux travaux, désormais décalés d'un an par rapport aux prévisions budgétaires à fin 2016, leur démarrage est à ce stade estimé à fin 2020, pour une livraison de l'équipement courant 2022/début 2023.

Ce calendrier permet donc d'assurer la transition entre l'ISDND actuel et l'émergence du nouvel équipement ISDU sans rupture de service public.



## Partie 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITÉ

SYDNE gère l'élimination des déchets ménagers et assimilés

### SOMMAIRE D'ACTIVITÉS DU SYDNE POUR L'ANNÉE 2017

#### 1 ♦ Les plateformes de broyage et de compostage des déchets verts

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

Le coût de traitement des déchets verts est de 2 786 597,54 € en 2017 (dont les analyses physico-chimiques des déchets verts) pour un tonnage traité de 41 898 tonnes et valorisé de 41 154 tonnes.

POPULATION SYDNE	325 090 hab.	329 680 hab.	
<b>Traitement des déchets verts par broyage et compostage</b>			<b>Variation 2017/2016</b>
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	
<b>TOTAL Traité</b>	<b>43 230,84 t</b>	<b>41 898,09 t</b>	<b>-3,08%</b>
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	<b>132,98 kg/ hab./ an</b>	<b>127,09 kg/ hab./ an</b>	<b>-4,43%</b>
<b>Ratios € / tonne / an</b>	<b>67,82 €/ t an</b>	<b>72,03 €/ t an</b>	<b>+8,65%</b>
<b>TOTAL Valorisé</b>	<b>39 984,35 t</b>	<b>41 153,55 t</b>	<b>+2,92%</b>

Les refus de tri représentent 744 tonnes en 2017.

En 2017, dans l'attente de la mise en œuvre d'une régie de recette au SYDNE, le compost a été cédé gratuitement aux agriculteurs et usagers.

Les broyats sont soit utilisés en amendement organique soit à des fins de test en couverture journalière en tant que biofiltre pour atténuer les odeurs émanant des stocks de déchets à l'ISDND de Sainte-Suzanne.

#### 2 ♦ Le centre de tri

Filiale du groupe SUEZ RV Réunion, le centre de tri VALOI situé dans la zone d'activité de la Mare à Sainte Marie, trie les déchets recyclables secs de la CINOR et de la CIREST dans le cadre de marchés publics transférés en mai 2015 au SYDNE et qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

S'agissant des déchets recyclables hors verre, le gisement trié est de 7 900 tonnes pour l'année 2017. Les refus de tri représentent 2 470 tonnes en 2017.



La valorisation par type de déchets issus de la collecte sélective et leur tonnage est donnée ci-après :

POPULATION SYDNE	325 090 hab.	329 680 hab.	
	2016	2017	Variation 2017/2016
<b>Total Traité (y compris le verre)</b>	<b>13 165,04 t</b>	<b>13 936,00 t</b>	+5,86%
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	<b>40,50 kg / hab. / an</b>	<b>42,27 kg / hab. / an</b>	+4,38%
<b>TOTAL Valorisé</b>	<b>10 761,28 t</b>	<b>11 466,39 t</b>	+6,55%
Le verre	3 339,94 t	3 566,28 t	+6,78%
Déchets recyclables hors verre	7 421,34 t	7 900,11 t	+6,45%
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	<b>33,10 kg / hab. / an</b>	<b>34,78 kg / hab. / an</b>	+5,07%
<b>Ratios € / tonne / an</b>	<b>205,61 € / t / an</b>	<b>236,23 € / t / an</b>	+14,89%

Le coût de traitement des déchets recyclables est de **2 708 751,73 € en 2017** contre **2 212 647,86 € en 2016** représentant une augmentation de 22%, liée principalement au nouveau prix unitaire du nouveau marché.

### 3 ♦ L'installation de stockage des déchets non dangereux ultimes

Les déchets non dangereux non valorisables des deux EPCI (CINORE et CIREST) sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d' encombrants, d'inertes, de déchets placoplâtre, de refus tri de déchets verts et de refus issus de la collecte sélective ont été orientés vers cette installation. Le tonnage traité par enfouissement est de 143 763 tonnes en 2017 contre 143 508 tonnes en 2016. Le coût de l'enfouissement est de 13 744 854,29 € en 2017 contre 13 001 133,15 € en 2016, dû principalement à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui est passé de 15,06 € à 17,25 € (+14,5%).

POPULATION SYDNE	325 090 hab.		329 680 hab.	
	Tonnes traités à l'ISDND			
	2016	2017		Variation 2017/2016
<b>Déchets Ménagers et Assimilés</b>	92 211,98 t	90 972,60 t		-1,34%
<b>Encombrants</b>	42 549,49 t	44 266,14 t		+4,03%
<b>Inertes</b>	5 355,70 t	5 309,96 t		-0,85%
<b>Refus de tri DV</b>	1 727,88 t	744,54 t		-56,91%
<b>Refus de tri CS</b>	1 663,02 t	2 469,61 t		+48,50%
<b>TOTAL</b>	<b>143 508,07 t</b>	<b>143 762,85 t</b>		+0,18%
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	<b>441 kg / hab / an</b>	<b>436 kg / hab / an</b>		-1,22%
<b>Ratios € / tonne / an</b>	<b>90,60 € / t / an</b>	<b>95,61 € / t / an</b>		+5,53%

Depuis le 1er janvier 2015, les déchets inertes des déchète riens du territoire Est sont traités par la société VALOREST, soit 2 755 tonnes valorisées en 2017.





En novembre 2017, un nouveau marché a été notifié et attribué à Granulat de l'Est pour le traitement des déchets inertes pour les deux territoires et un démarrage des prestations qui est prévu au 03 janvier 2018.

#### 4 ♦ Autres déchets traités

A noter que les professionnels se sont acquittés de tickets donnant droits à déverser des déchets contre rémunération. Les EPCI membres ont perçus pour les déchèteries de l'Est des recettes de l'ordre de 20 380€ et celles du Nord un montant de 2 270 € en 2017.

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont des points de collecte pour les filières REP suivantes : piles, batteries, lampes usagées, DEEE, textiles...

##### ↳ Les piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 6,43 tonnes de piles usagées pour l'année 2017 contre 6,54 tonnes en 2016.

##### ↳ Les batteries

La CINOR et la CIREST ont collecté 70,69 tonnes de batteries sur l'année 2017 contre 81,78 en 2016. En 2017 notre partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition des mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuitement.

##### ↳ Les pneus

Le tonnage récupéré par la CINOR est de 10,90 tonnes en 2017 contre 24,29 tonnes en 2016 représentant un coût de traitement de 12 482,75 € en 2017 contre 17 814,41 € en 2016.

##### ↳ Le textile

Le textile récupéré dans les déchèteries représente 91,60 tonnes traités en 2017 contre 114,56 tonnes en 2016.

##### ↳ Les lampes

1,73 tonnes de lampes ont été récupérées en 2017 contre 1,30 tonnes en 2016.

##### ↳ Les DEEE

La CINOR et la CIREST ont contractualisé avec l'éco-organisme Ecosystèmes pour la récupération et le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, suivant quatre flux : GEM (Gros Électroménager) Froid, GEM Hors Froid, PAM (Petits Appareils en Mélanges), Écrans (TV, ordinateurs...). La société RVE est l'organisme chargé de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) issus des déchèteries.

Il faut savoir que les deux EPCI organisent ponctuellement, et sur sollicitation des mairies, des collectes de D3E.



En 2017, ces déchets ont représenté 1 956,95 tonnes de produits électriques et électroniques générés par les ménages contre 1 870,10 tonnes en 2016.

Il est à noter que les deux collectivités bénéficient d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E (72 577 € pour la CINORe et 60 062 € pour la CIRESI).

### Les déchets métalliques

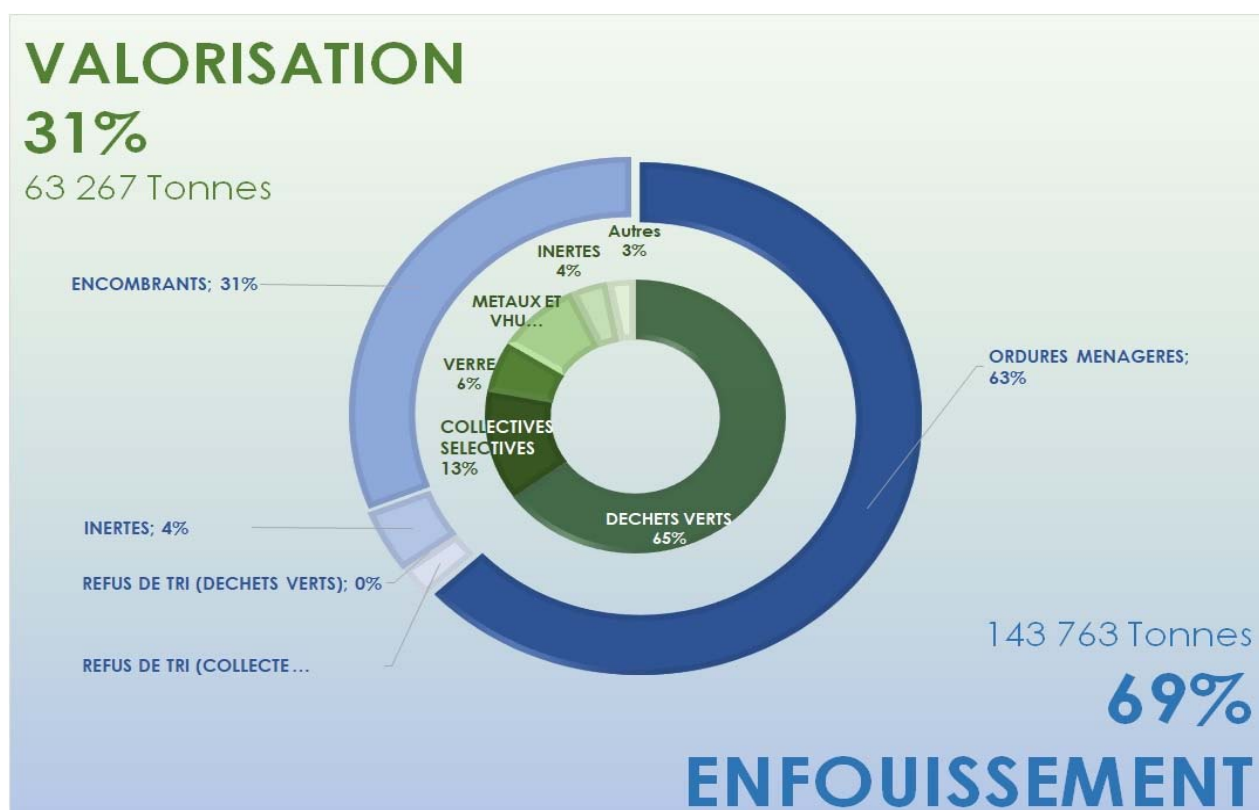
Les déchets métalliques représentent 5 752 tonnes dont le détail figure ci-après :

POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	
	<b>Tonnages déchets métalliques traités</b>			
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Variation 2017/2016</b>
<b>Métaux PAP</b>	701,90	364,33 t	332,12 t	-8,84%
<b>Métaux déchèteries</b>	3 164,42	3 851,53 t	4 124,20 t	+7,08%
<b>Pré-ti</b>	435,00	378,40 t	321,34 t	-15,08%
<b>VHU</b>	872,96	993,22 t	973,93 t	-1,94%
<b>TOTAL Valorisé</b>	5 174,28	5 587,48 t	<b>5 751,59 t</b>	+2,94%
<b>Ratios kg / habitant / an</b>	15,91 kg/hab./an	17,19 kg/hab./an	<b>17,45 kg/hab./an</b>	+1,50%

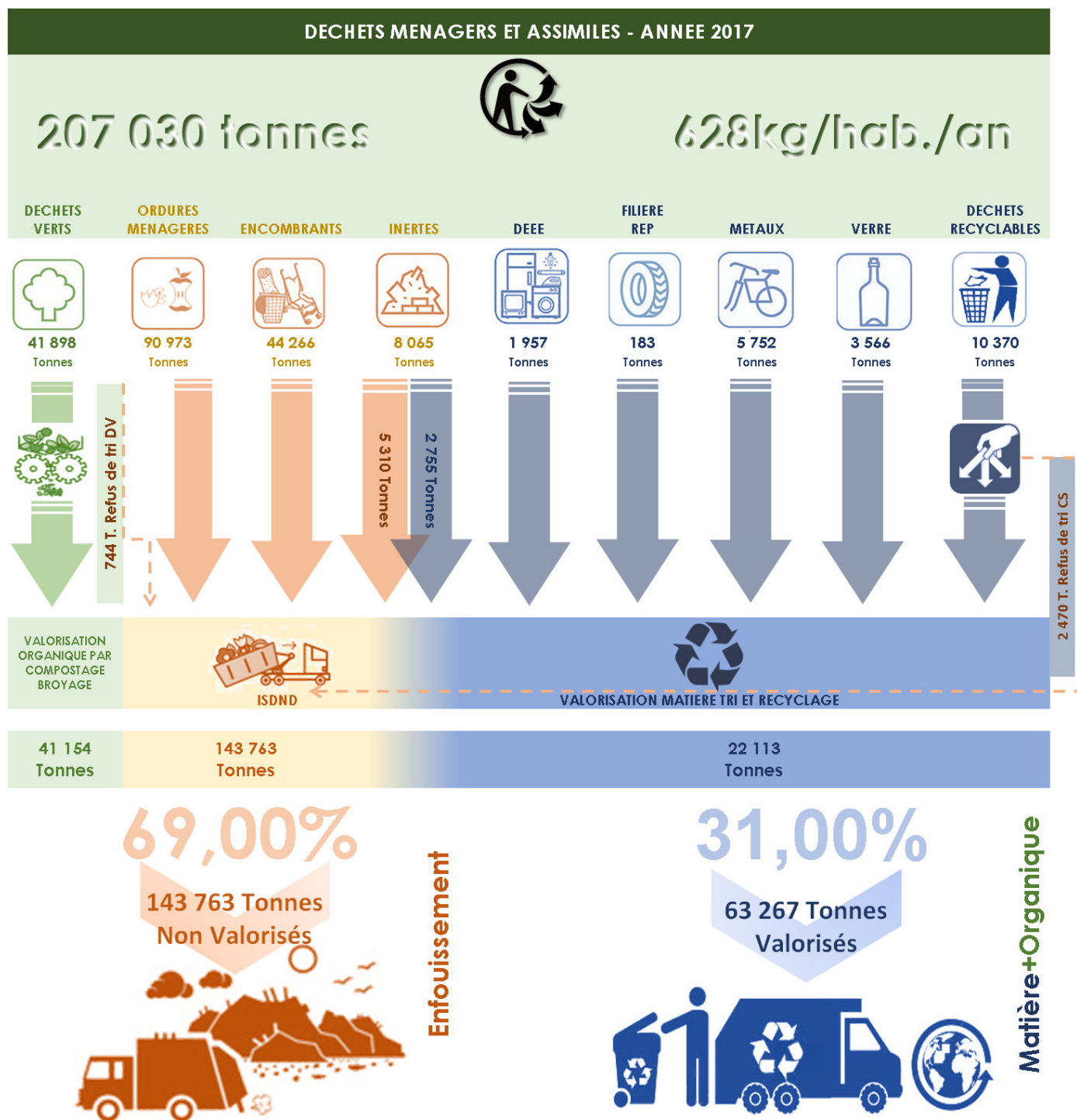
A noter que les déchèteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi ce sont 4 124 tonnes qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation.

Les recettes perçues pour l'année 2017 pour la valorisation des déchets métalliques est de 184 963,88 €.

### REPARTITION DES FLUX DE DECHETS EN 2017



SYNOPSIS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION EN 2017





## Partie 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

Syndicat intercommunal, le SYDNE constitue son budget grâce aux contributions versées par ses adhérents.

### A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### 1 ♦ Dépenses de fonctionnement

↳ Au niveau des dépenses : 20 832 491,42 € TIC (source : compte administratif 2017).

Les principales dépenses du budget de fonctionnement 2017 sont réparties comme suit :

- Charges à caractère général (prestations services)	19 543 383,79 €
CINOR	12 533 225,46 €
CIREST	6 952 674,70 €
AUTRES CHARGES	57 483,63 €
- AUTRES DEPENSES	274 688,68 €
LOYER	90 228,60 €
AUTRES CHARGES	184 460,08 €
- AUTRES CHARGES	145 181,85 €
OPERATIONS D'ORDRE	145 181,85 €
- Charges de personnel	869 237,10 €
EFFECTIFS SYDNE	599 461,44 €
CONVENTION DE SERVICES	240 167,16 €
INDEMNITES DES ELUS	29 608,50 €

Les charges à caractère général qui finance principalement les prestations de service, est le poste de dépenses le plus important avec un montant de 19 818 072,47 €.



## 2 ♦ Recettes de fonctionnement

↳ Au niveau des recettes : **22 187 557,51 € TIC** (source compte administratif 2017).

Outre la reprise du résultat qui était excédentaire de 1 404 420,70 €, Les ressources 2017 de ce compte proviennent pour 20 525 171,20 € des contributions des EPCI membres du syndicat à savoir :

- la contribution de la **CINOR** qui s'élève à **13 485 037,50 €** ;
- et celle de la **CIREST** à **7 040 133,70 €**.

Il vous est rappelé que lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- ↳ le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- ↳ la population (sur la base INSEE), pondéré à 22,50 % ;
- ↳ la base foncière bâtie, pondéré à 25,50 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2015 (N-2), la valeur de clé de répartition pour l'année 2017 a été fixée à la hauteur de 65,70 % pour la CINOR et de 34,30 % pour la CIREST.

Le solde des recettes soit la somme de 257 965,61 € concerne :

↳ pour 251 992,01 € à des produits exceptionnels dus notamment à des recettes pour la valorisation de déchets métalliques issus des déchetteries et autres (184 963,88€) et des recettes liées à la vente de matériaux (RJM revues-jo ux-magazines) pour un montant de 67 028,13 €.

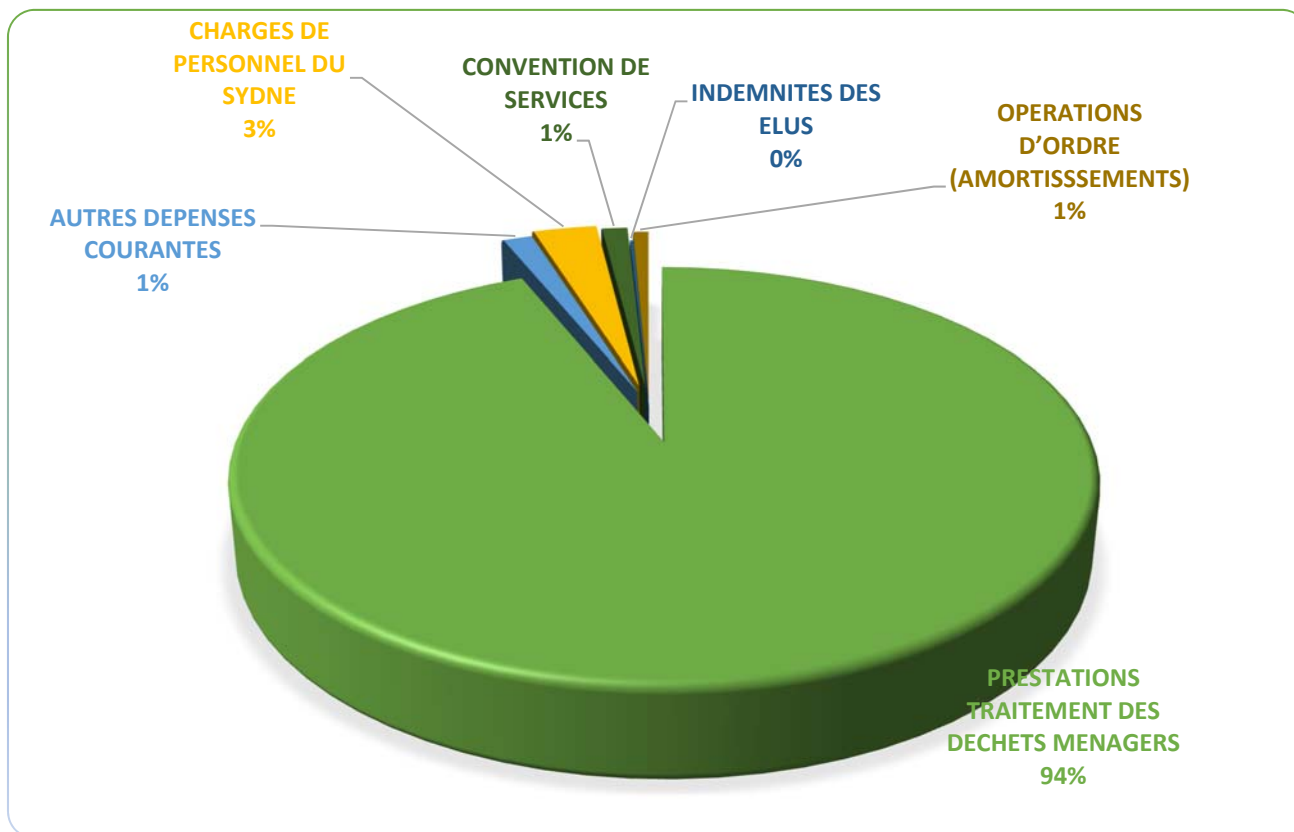
↳ pour 5 849,60 € à la participation des agents de SYDNE sur les chèques déjeuners ainsi qu'un remboursement de 124,00 €.

### 🔄 Synthèse de la section de fonctionnement :

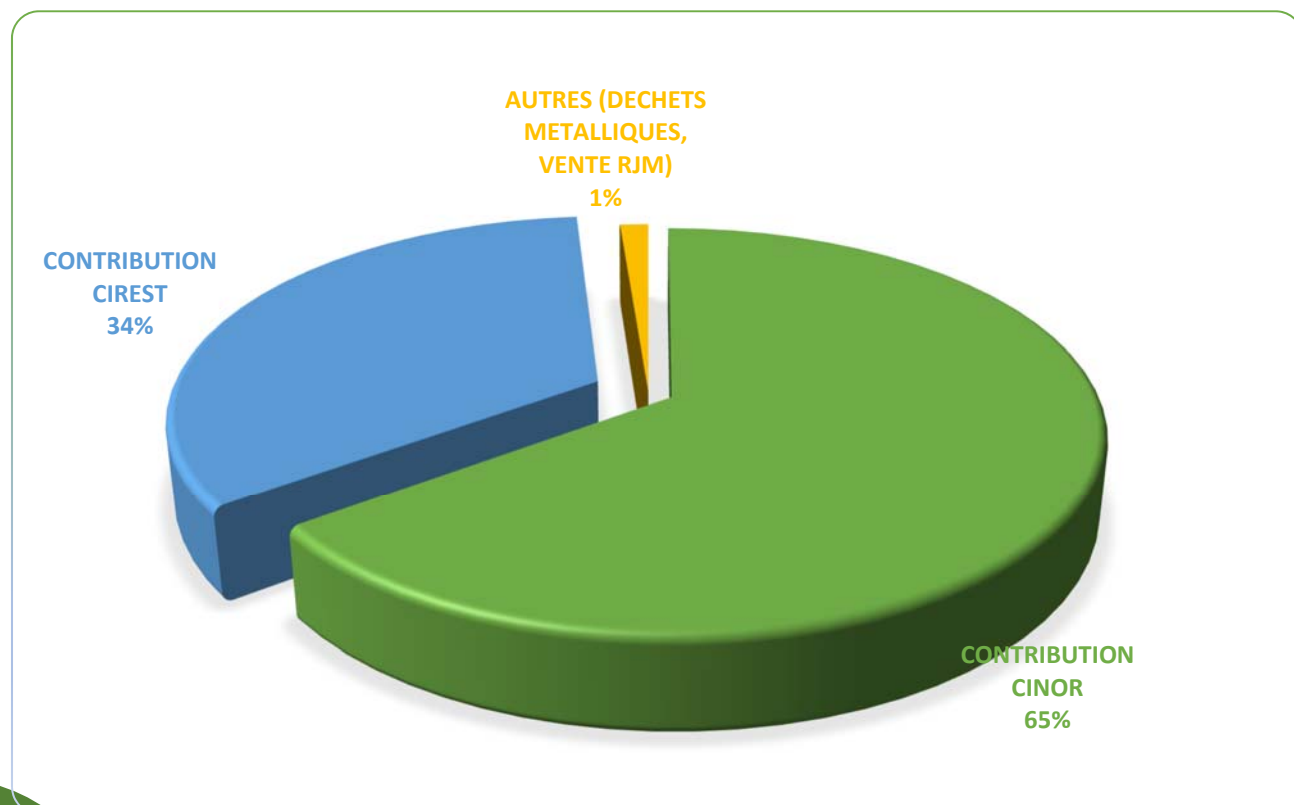
Fonctionnement	BP 2017 Voté	Réalisation	% réalisé
<b>Recettes</b>	<b>22 113 591,85 €</b>	<b>20 783 136,81 €</b>	<b>100,36%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>22 113 591,85 €</b>	<b>20 832 491,42 €</b>	<b>94,21%</b>
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>		<b>-49 354,61 €</b>	
<b>Reprise du résultat de l'exercice précédent</b>		<b>1 404 420,70 €</b>	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>(A)</b>	<b>1 355 066,09 €</b>	



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017



RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017



## B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

### 1 ♦ Dépenses d'investissement

#### ↳ Au niveau des dépenses

Outre la régularisation d'imputation faite en dépense et en recette pour 1 152 687,96 €, les autres dépenses concernent pour 237 149,15 € :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage CGMD	110 718,36 €
- Etude ISDU (recherche foncier et caractérisation des déchets ménagers)	45 244,50 €
- Etude plate-forme traitement déchets verts à Saint-Benoit	8 267,70 €
- Travaux plate-forme de broyage à la Jamaïque	4 762,28 €
- Travaux plate-forme de compostage à Sainte Rose	31 579,46 €
- Mobiliers de bureaux	96,00 €
- Matériels informatiques	6 381,30 €
- Acquisition de véhicules	17 943,14 €
- Logiciels	3 390,50 €
- Acquisitions diverses	8 765,91 €

### 2 ♦ Recettes d'investissement

#### ↳ Au niveau des recettes

Les ressources ayant servi au financement de cette section proviennent :

- Subventions des autres partenaires	38 673,68 €
(concernant la réalisation d'un marché de prestation de service pour le broyage des déchets verts à la Jamaïque)	
- FCTVA	442 302,91 €
- Dotations aux amortissements	145 181,85 €



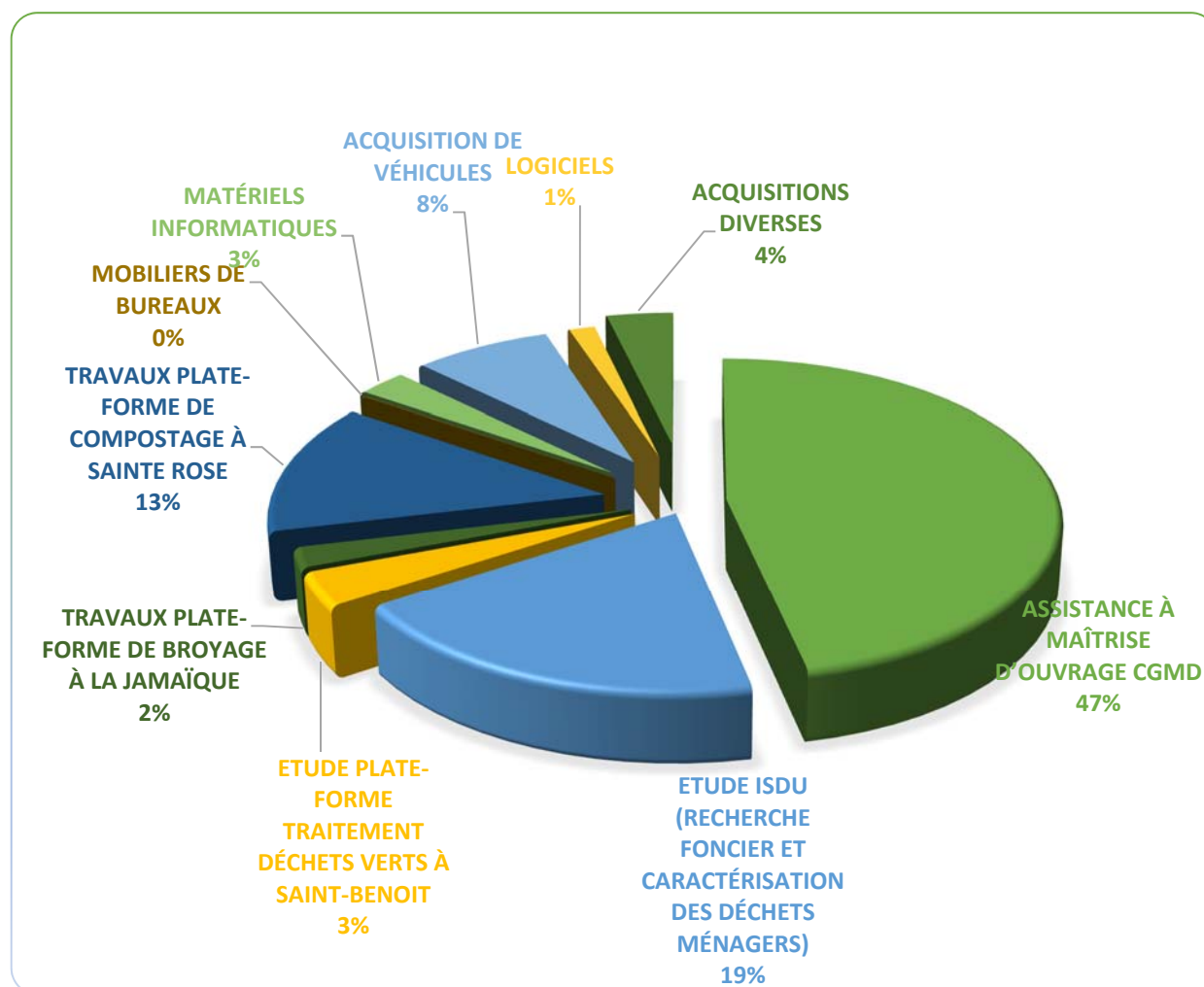


➤ Synthèse de la section d'investissement :

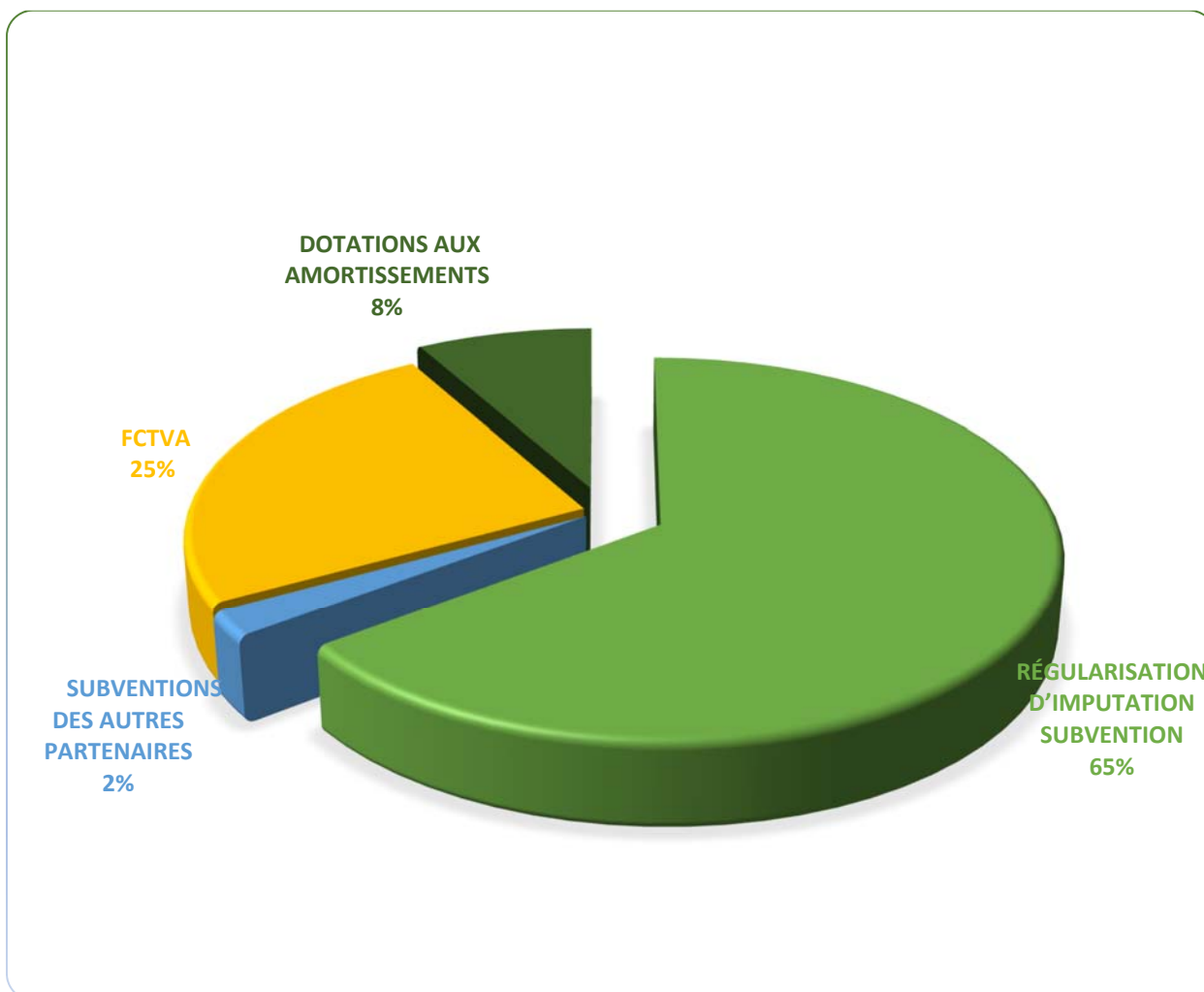
Investissement	BP 2017 Vo té	Ré a lisa tion	% ré a lisé
Re c e t t e s	1 922 581,28 €	1 778 846,40 €	92,52%
Dép e n s e s	2 821 230,18 €	1 389 837,11 €	49,26%
Ré s u l t a t d e l' e x e r c i c e		389 009,29 €	
Re p r i s e d u r é s u l t a t d e l' e x e r c i c e p r é c é d e n t		898 648 ,90 €	
Ré s u l t a t d e c l ô t u r e	(B)	1 287 658,19 €	
Ré s u l t a t g l o b a l d e c l ô t u r e (h o r s R A R)	(A+B)	2 642 724,28 €	

Pour la section d'investissement les crédits engagés non mandatés à la fin de l'exercice constituent des restes à réviser et sont repris dans l'exercice suivant. Pour 2017, il a été comptabilisé à ce titre 438 293,35 € en dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017



RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2017



C- SYNTHÈSE SUR LE C O U T DE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS

En 2017, pour une population de 329 680 habitants et un tonnage pris en charge de 207 030 tonnes de déchets traités, le coût total des prestations de traitement des déchets avec les charges comprises est de 20 832 491 € TTC.

POPULATION SYDNE :		325 090 hab.	329 680 hab.			
Désignation	Tonnage traité 2016	Tonnage traité 2017	Variation 2017/2016	Coût 2016 € TTC	Coût 2017 € TTC	Variation 2017/2016
<b>STOCKAGE</b> (ISDND Ste Suzanne)	143 508 t	143 763	+0,18%	13 001 133 €	13 744 854 €	+5,72%
<b>VALORISATION ORGANIQUE</b> (compostage, broyage et analyses physico-chimiques des déchets verts)	41 503	41 154	-0,84%	2 650 642 €	2 964 254 €	+11,83%
<b>VALORISATION MATIERE</b> (tri CS)	8 162	7 900	-3,21%	2 212 648 €	2 708 752 €	+22,42%
<b>AUTRES VALORISATION</b> (pneus, inertes+ déchets métalliques, DEEE...)	13 177	14 213	+7,86%	94 454 €	99 195 €	+5,02%
<b>TOTAL GENERAL</b> (hors charges)	206 350 t	207 030 t	+0,33%	<b>17 958 877 €</b>	<b>19 517 055 €</b>	+8,68%
<b>RATIO kg/hab./an</b>	<b>635 kg/hab./an</b>	<b>628 kg/hab./an</b>	-1,07%			
<b>RATIO € / hab./an</b>				<b>55 € / hab.an</b>	<b>59 € / hab.an</b>	+7,27%
<b>RATIO € / t /an</b>				<b>87 € /t/an</b>	<b>94 € /t/an</b>	+8,05%

<b>TOTAL GENERAL (charges comprises)</b>	206 350	207 030	0,33%	19 449 207 €	20 832 491 €	7,11%
<b>RATIO €/hab./an</b>				<b>60 €</b>	<b>63 €</b>	+5,00%
<b>RATIO €/t/an</b>				<b>94 €</b>	<b>101 €</b>	+7,45%

En effet, la somme des dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord et Est est de l'ordre de 19 517 055 € TTC (tri, compostage, broyage, enfouissement, analyses physico-chimiques des déchets verts et déchets métalliques) hors charges de personnel et structure.

- Pour le bassin Nord une dépense de 12 822 705 € TTC.
- Et pour le bassin Est une dépense de 6 694 350 € TTC.

Le coût du tonnage traité est de l'ordre de 19,5 M€ en 2017 contre 18 M€ en 2016 soit une augmentation de +8,68 % pour une population de 329 680 habitants et un tonnage pris en charge de 207 030 tonnes contre 206 350 tonnes en 2016 (+0,33%).

En incluant les charges de structure pour le fonctionnement du SYDNE, le coût global de traitement des déchets pour le bassin Nord et Est est de 20 832 491 € en 2017 contre 19 449 207 € en 2016 et avec les ratios indiqués ci-dessus.



## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

---

Il est constaté globalement une maîtrise des dépenses avec un résultat positif de l'ordre de 2,6 M€ dont 1,35 M€ en fonctionnement.

A l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, la politique volontariste de gestion des déchets incitant à la réduction des déchets et la diminution des quantités de déchets à enfouir, par le développement de filières et d'équipements de valorisation des déchets, prend toute son importance.

C'est pourquoi le SYDNE a opté pour 2017 dans le cadre de son marché de tri optimisé pour un changement radical de mode de traitement permettant de réduire de 70% les quantités de déchets enfouis dans le cadre de son scénario de traitement multi filière.

Aussi toutes les démarches, actions ou projets menés en ce sens et participation constituera le socle de la stratégie du SYDNE en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

C'est ainsi que le SYDNE se positionnera notamment en 2018 dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) menée par la Région Réunion.

Le projet du SYDNE permettra de répondre à l'enjeu environnemental et sanitaire du bassin Nord et Est, voire de l'île et avec l'objectif de contribuer au mix énergétique de l'île et à la limitation de l'importation de l'énergie fossile, orientation fortement appuyée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte -LIECV.



## GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

**APPORT VOLONTAIRE** : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

**BIO DÉCHETS** : Les biodéchets sont composés de :

- La fraction fermentescible des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle ;
- Les papiers (dont essuie-tout) et cartons.

**CENTRE DE TRI** : installation dans laquelle les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés, avant d'être envoyés en recyclage.

**CS (COLLECTE SÉLECTIVE)** : collecte de flux de déchets triés au préalable par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**CSR** : les Combustibles Solides de Récupération sont définis comme des « déchets solides, non constitués de biomasse uniquement, issus de déchets non dangereux et destinés à être utilisés en incinération ou co-incinération ».

**DÉCHETS** : toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait, dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser.

**DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)** : déchets issus des équipements fonctionnant à pile ou sur secteur. On distingue le gros électroménager froid (frigo congélateur) le gros électroménager hors froid (four, machine à laver, sèche-linge), les écrans (téléviseur et écrans d'ordinateur), les écrans plats et le petit appareil en mélange (sèche-cheveux, bouilloire, cafetière, téléphone, grille-pain...)

**DAE (DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE)** : tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers.

**EMBALLAGE MÉNAGER** : au sens de l'article R. 543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage.

**EMR (EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES)** : constitue les cartonnets d'emballage (boîtes en carton plat ou ondulé, les étuis en carton)

**EPCI (ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE)** : sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

**FILIÈRE** : organisme regroupant des entreprises ayant pour activité la reprise, la récupération, le recyclage ou la valorisation de cinq types de matériaux (acier, aluminium, verre, plastique, papier-carton).

**JRM** : journal, revues, magazines.

**ORDURES MÉNAGÈRES** : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en charge par la collecte traditionnelle.

**OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)** : Déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

**PAP (PORIE-A-PORIE)** : mode d'organisation de la collecte selon lequel le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

**RECYCLAGE** : opération visant à transformer les matériaux provenant de déchets en nouvelles matières qui réintègrent un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

**STOCKAGE** : Le stockage est l'opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage dans des conditions techniques et économiques du moment.

**TAUX DE REFUS** : part des emballages triés refusés en centre de tri (erreurs de tri de l'habitant).

**TECV (TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE)** : La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi "d'action et de mobilisation" qui engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle va permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donne à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

**TGAP** : La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes,...



**VALORISATION** : terme générique recouvrant la préparation en vue de la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou énergétique des déchets.

**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE** : mode de traitement de déchets permettant la production d'énergie (électricité, chaleur...).

**VALORISATION MATIÈRE** : mode de traitement des déchets permettant de transformer un déchet en matière première secondaire.

**VALORISATION ORGANIQUE** : mode de traitement permettant de transformer des déchets organiques en compost ou en digestat par voie biologique pour amender les sols.



## NOS PARTENAIRES

Plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYDNE pour l'accompagner dans sa mission de service public : organismes de l'Etat, établissements publics, collectivités locales, entreprise et associations.

### Les Eco-organismes :

#### Eco-Emballages

Société privée agréée par les pouvoirs publics, cet éco-organisme soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages.

Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités locales.



#### EcoFolio

Eco-organisme en charge depuis 2007 de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits (sont exonérés les livres, les documents de services publics, la presse et les magazines payants). Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés notamment par la distribution d'imprimés non sollicités.



#### OCAD3E (organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)

Filiale commune aux 4 éco-organismes (EcoLogic, Eco-Systèmes, ERP, Recylum) en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et

économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Recylum (lampes uniquement), et Eco-systèmes qui sont les éco-organismes avec lesquels les collectivités membres du SYDNE ont convenu.

Catégories concernées	Eco-Organismes
Catégories 1 à 4, 6 et 7	EcoLogic Eco-systèmes ERP France
Catégorie 5	Recylum

#### AMORCE

Association de type loi 1901, AMORCE est un lieu d'échange et de force de proposition.

Ses domaines d'activités sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.



#### Région Réunion

La Région Réunion dispose de la compétence « Planification énergétique régionale de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie » et est chargée de la mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional des déchets autres

que ménagers et assimilés (PREDDAMA).



#### ADEME

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans le démarrage de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

#### Union Européenne

L'Union Européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'Etat.

L'EUROPE s'engage à la Réunion avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



ANNEXE 1 : LISTE DES DELIBERATIONS DU SYDNE EN 2017

N°	Date du comité	Délibération n°	Libellé
1	20/02/2017	2017/1-01-	Mise à disposition ponctuelle des services CINOR à SYDNE pour des missions fonctionnelles pour l'année 2017-2018 : Autorisation de signer la convention avec la CINOR
		2017/1-02-	Marché n°AO-SYDNE-42 d'exploitation de la plateforme de Sainte-Rose, de compostage des déchets verts – Déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offre ouvert
		2017/1-03-	Marché n°SYDNE-11 d'exploitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose 2012-2017 – Autorisation de signer l'avenant n°2 de prolongation de durée.
		2017/1-04-	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition, la conception et la réalisation d'un centre de gestion multi-filières des déchets sur le Nord Est de La Réunion – Autorisation de signer l'avenant n°1 avec le groupement EGIS Structure et Environnement (mandataire) / TRIDENT Service / ERNST & YOUNG, CLAISSE & ASSOCIES / SODIAC / SEMAC ayant pour objet une mission complémentaire en tranche conditionnelle n°21 pour la « constitution et suivi d'un dossier de demande de tarif de rachat auprès de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).
		2017/1-05-	Adhésion du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est à la Fédération des Entreprises Publiques Locales pour l'année 2017.
2	26/04/2017	2017/2-01-	Marché d'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose – Autorisation de signer le marché n°AO-SYDNE-43
		2017/2-02-	Adoption des tarifs de cession du compost produit sur la Plateforme de compostage de Sainte Rose
		2017/2-03-	Adoption du tarif relatif aux apports des déchets verts sur les plateformes du SYDNE
		2017/2-04-	Autorisation de signer l'avenant n°1 de transfert du bail emphytéotique relatif à la plateforme de compostage de Sainte-Rose
		2017/2-05-	Réalisation de projets équipements constitutifs d'un centre de gestion multi filière des déchets – Modalités d'organisation
		2017/2-06-	Convention PSP14REU06 de recherche et développement partagés avec le BRGM relative à l'expertise scientifique pour des applications en matière de gestion des déchets – Autorisation de signer l'avenant N°2
		2017/2-07-	Convention 2017 de recherche et développement partagés avec le BRGM relative à l'expertise scientifique pour des applications en matière de gestion des déchets – Autorisation de signer la convention
		2017/2-08-	Convention de partenariat CIREST / Maison de l'Emploi du Nord (MDEN) / SYDNE: Clause sociale dans les marchés publics – Autorisation de signer la convention





		2017/2-09-	Membres de la Commission d'Appel d'Offres
		2017/2-10-	Membres de la Commission des Délégations de Services Publics
3	26/06/2017	2017/3-01-	Approbation du compte de gestion 2016 du trésorier municipal – SYDNE Budget Principal -
		2017/3-02-	Vote du compte administratif 2016 – SYDNE Budget Principal -
		2017/3-03-	Rapport d'activités du SYDNE – Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion -
		2017/3-04-	Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de La Réunion - Autorisation de signer la convention
		2017/3-05-	Marché N° SYDNE-9 de valorisation des journaux-revues-magazines issus de la collecte sélective sur le territoire de la CINOR – Autorisation de signer l'avenant N°3
		2017/3-06-	Marché de prestations intellectuelles : « Etude de programmation de la fonction de tri des recyclables secs ménagers et assimilés à la Réunion » - Constitution d'un groupement de commande.
		2017/3-07-	Marché de prestations intellectuelles : « Etude de programmation de la fonction de tri des recyclables secs ménagers et assimilés à la Réunion » - Approbation du plan de financement et autorisation de solliciter des subventions auprès de l'ADEME
4	09/11/2017	2017/4-01-	Affectation du résultat 2016 du Compte Administratif du Syndicat Intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) – Budget principal
		2017/4-02-	Budget Supplémentaire 2017 du Syndicat Intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) – Budget principal
		2017/4-03-	Indemnités de conseil à Monsieur Éric AH-THIANE en tant que Receveur Municipal par intérim de la CINOR
		2017/4-04-	Marché de traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE – Autorisation de signer le marché n° AO-SYDNE-49
		2017/4-05-	Marché de prestations de service de tri, traitement, stockage, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit « Les trois frères » (MN-SYDNE-48) – Autorisation de signer le marché avec la société INOVEST
		2017/4-06-	Rattachement de la Commission Consultative Paritaire du Syndicat de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion (SYDNE) auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Réunion (CDG)
		2017/4-07-	Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2018.



ANNEXE 2 : FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHEIS DU NORD-EST

FICHE D'IDENTITE DE LA PLATEFORME DE TRANSIT DE DECHEIS VERTS DE LA JAMAIQUE A SAINT-DENIS

<b>OBJECTIFS</b>	<p>L'objectif du centre de transit est de limiter le temps de parcours des camions de collecte lorsqu'ils vont vider leurs déchets pendant et à la fin de leur service. L'ensemble des déchets ultimes collectés sur Saint-Denis transite par le centre de transfert de la Jamaïque avant évacuation vers l'ISDnD de Sainte-Suzanne (ordures ménagères et encombrants ménagers).</p> <p>Le site réceptionne également une partie du gisement des déchets verts, ces derniers font l'objet d'une réorientation vers les sites de traitement (broyage et compostage).</p>			
	<b>Localisation</b>	Le transit est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque.		
	<b>Surface</b>	9 900 m <sup>2</sup> dont 1 000 m <sup>2</sup> affectés aux déchets verts		
	<b>Création du site</b>	1993		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	Exploitation : RECYCLAGE DE L'OUEST - NICOLLIN (transporteur)	
	<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'au 03 septembre 2016		
	<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi Le samedi	5h00 – 18h00 6h00 – 12h00	
	<b>Déchets acceptés :</b>	Ordures ménagères et encombrants ménagers. Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
	<b>Capacité de stockage :</b>	Maximum 1 000 m <sup>3</sup> de déchets verts et 80 000 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants ménagers		
	<b>Stockage temporaire</b>	<b>Réception, stockage</b>	Le centre de transit accueille les ordures ménagères et les encombrants ménagers.  Les déchets verts sont pesés au transit, ces derniers sont déposés au sol et sont ensuite stockés temporairement (durée < 24 heures) sur une aire bétonnée.	
		<b>Chargement et transport</b>	Les déchets verts sont chargés dans les camions afin d'être transportés vers le site de valorisation (actuellement Recyclage de l'Ouest).  Les ordures ménagères et les encombrants ménagers en provenance de Saint-Denis sont évacués vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne.	



■ FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS DE LA JAMAÏQUE A SAINT-DENIS

**OBJECTIFS**

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts.

Le site se compose d'une zone de dépôt, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat.

Phase test de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique (prévue second semestre 2016 sur une durée prévisionnelle de 12 mois)



<b>Localisation</b>	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.
<b>Surface</b>	Surface totale 13 459 m <sup>2</sup> dont surface dalle bétonnée 5 815 m <sup>2</sup>
<b>Création du site</b>	2016

**FONCTIONNEMENT**

<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b>	SUEZ RV REUNION
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'à juillet 2021		
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi Le samedi	6h00 – 18h00 6h00 – 12h00	
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
<b>Capacité de traitement :</b>	16 000 tonnes / an		
<b>Optimisation du site</b>	<b>Réception, stockage</b>	Après pesage, les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.	
	<b>Process de broyage</b>	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.	
	<b>Refus de tri</b>	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
	<b>Suivi</b>	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité	
	<b>Evacuation du broyat</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées	



SCHEMA D'IDENTITE DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DES DECHETS VERTS  
 DE RECYCLAGE DE L'OUEST A SAINT-PAUL

OBJECTIFS

La plate-forme de compostage de déchets verts de Recyclage de l'Ouest est un site privé.  
 Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts qui porte sur une activité de co-compostage de déchets végétaux (déchets du SYDNE), mélangés à des boues de station d'épuration et d'effluents d'élevage.  
 Ce prestataire assure donc, pour le compte du SYDNE, le co-compostage des déchets verts collectés en porte à porte auprès des ménages sur le secteur de la commune de St-Denis



<b>Localisation</b>	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-Paul	
<b>Surface</b>	9 000 m <sup>2</sup>	
<b>Création du site</b>	2014	
<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b> RECYCLAGE DE L'OUEST NICOLLIN(transporteur)
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'à juin 2021	
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h30
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	
<b>Capacité de traitement :</b>	25 000 t/an	
<b>Technique de traitement</b>	<b>Réception, stockage</b>	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
	<b>Broyage</b>	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille des déchets pour favoriser le processus de fermentation.
	<b>Fermentation aérobie</b>	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains, dans des tunnels de fermentation en aération forcée, pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 1 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération, apport d'eau), en effectuant des retournements des andains.
	<b>Maturation</b>	A l'issue de la fermentation, le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 1 à 2 mois.
	<b>Criblage</b>	Les refus de criblage sont repris au chargeur et transportés jusqu'au stock des déchets bruts pour être réintroduits en début du cycle de compostage.
	<b>Refus de tri</b>	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du processus jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
	<b>Suivi</b>	Retournement, Analyse : qualité du compost, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité



■ FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS  
 DE MA PENSÉE A BRAS-PANON

OBJECTIFS

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ma Pensée est un site privé. Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Saint-Benoît, Plaine des Palmistes et Bras-Panon, - via les caissons permanents mis à disposition des communes membres, et la valorisation du broyat.



Localisation

La plate-forme de broyage est située sur la commune de Bras-Panon à Ma Pensée.

Surface

7 500 m<sup>2</sup>

Création du site

2010

FONCTIONNEMENT

Gestion :

Marché de prestation de service

**Exploitation :** VALOREST  
 CITEVA(transporteur)

Marché en vigueur :

jusqu'au 31 août 2019

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

6h00 – 18h30

Déchets acceptés :

Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.

Capacité de traitement :

8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an

Technique de traitement

Réception, stockage

Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.

Process de broyage

Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille de ce flux.

Refus de tri

La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.

Suivi

Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051),  
 Mesure de la température et de l'humidité

Evacuation du broyat

Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacuée vers des filières agricoles.



FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS  
 DE RAVINE-CREUSE A SAINT-ANDRÉ

OBJECTIFS

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ravine-Creuse est un site privé.  
 Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Salazie et Saint-André, des déchèteries de l'Est, et de la mairie et des associations de St-André.



<b>Localisation</b>	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-André à Ravine-Creuse.
<b>Surface</b>	4 000 m <sup>2</sup>
<b>Création du site</b>	2016

FONCTIONNEMENT

<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b>	DSDN CITEVA(transporteur)
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'au 01 décembre 2019		
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h30	
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
<b>Capacité de traitement :</b>			
<b>Technique de traitement</b>	<b>Réception, stockage</b>	Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.	
	<b>Process de broyage</b>	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille de ce flux.	
	<b>Refus de tri</b>	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
	<b>Suivi</b>	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité	
	<b>Evacuation du broyat</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles.	



FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DE SAINTE-ROSE

OBJECTIFS

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux.

Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus micro-biologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'ammendement pour les sols.



Localisation

La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieu dit « Marocain ».

Surface

5 000 m<sup>2</sup>

Création du site

2001 - Extension du site en 2014

<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b> GREEN TROPICAL CIRCLE
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'au 05 juin 2022	
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	
<b>Capacité de traitement :</b>	8 000 tonnes / an	

FONCTIONNEMENT

Technique de traitement

<b>Réception, stockage</b>	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
<b>Broyage</b>	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille des déchets pour favoriser le processus de fermentation.
<b>Fermentation aérobie</b>	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 2 à 4 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération, apport d'eau), en effectuant des retournements des andains.
<b>Maturation</b>	A l'issue de la fermentation, le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois.
<b>Criblage</b>	Les refus de criblage sont repris au chargeur et transportés jusqu'au stock des déchets bruts pour être réintroduits en début du cycle de compostage.
<b>Refus de tri</b>	La zone de stockage des refus de tri devra être isolée de celle des autres étapes du processus jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
<b>Suivi</b>	Retournement, Analyse : qualité du compost, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité



➤ FICHE D'IDENTITÉ DU CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES A SAINTE-MARIE

**OBJECTIFS**

Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement de la fraction valorisable.  
Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par le repreneur.



**Localisation**

Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.

**Surface**

1 000 m<sup>2</sup>

**Création du site**

2000

Gestion :	Marché de prestation de service	Exploitation :	VAL OI
Marché en vigueur :	jusqu'au 31 décembre 2016		
Horaires d'ouverture :	Du lundi au vendredi Le samedi	6h00 – 18h00 6h00 – 11h00	
Déchets acceptés :	↪ Bacs à couvercle jaunes mis à disposition des usagers (ménages, professionnels, administrations...) pour les emballages en acier, aluminium, papier-carton, les flaconnages plastiques auxquels sont joints les JRM, les sacs et films plastiques. ↪ BAV (les emballages en mélange et les journaux magazines). ↪ Caissons (cartons d'emballage).		
Capacité de traitement :	10 000 tonnes DIB et 20 000 tonnes de déchets ménagers/an		

**FONCTIONNEMENT**

Technique de traitement

Réception, contrôle, stockage	> Pour les flux entrant et sortant, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site. > Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement En cas de chargement non conforme, les déchets sont isolés. > Stockage des flux en fonction de leur nature : collecte sélective en PAP (déchets en mélange), BAV et caissons de déchèteries (déchets mono-matériaux)
Process de tri	> Alimentation de la chaîne de tri : au moyen d'un convoyeur équipé d'une trémie pour le chargement des déchets, progression des déchets sur le tapis extracteur puis releveur avant l'entrée dans le crible oscillatoire. Dépollution du gisement en enlevant les fines (matière de petites taille < 50mm) et récupération des fines dans un bac roulant avant intégration aux refus de tri. > Tri et orientation des déchets dans l'alvéole adéquate (JRM, papier-carton d'emballages, bouteilles plastiques PET, PEHD, PVC, emballages en acier et aluminium, refus de tri, sacs et films plastiques > Séparateur magnétique pour l'acier
Conditionnement des matières sortantes	> Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetées afin de permettre la traçabilité du produit puis stockés avant la reprise par les repreneurs-filières. Le stockage des balles est réalisé selon les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) d'Eco-Emballages. > Caractérisation des déchets entrants :
Suivi et qualité	Respect de la norme XP X30-437. 18 prélèvements/an contenant 35 kg de déchets par type de matériaux
Refus de tri	> Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m <sup>3</sup> et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.





F I C H E D' I D E N T I F I C A T I O N D E L' I N S T A L L A T I O N D E S T O C K A G E D E S D É C H E T S N O N D A N G E R E U X  
A S A I N T E - S U Z A N N E

**OBJECTIFS**

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) est un centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ; c'est-à-dire des déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée.

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), a été fondée sur le principe du pollueur-payeur et porte sur les tonnages enfouis de déchets.

Au vu de l'installation biogaz, la TGAP actuelle est à 15,06 € la tonne + taxe communale à 1,50 € la tonne.



**Localisation**

L'installation est située à Sainte-Suzanne, à proximité du quartier de Bel-Air, au lieu-dit les Trois Frères

**Surface**

26 ha

**Création du site**

1993

**FONCTIONNEMENT**

Gestion : Marché de prestation de service Exploitation : STAR

Marché en vigueur : jusqu'au 01 janvier 2021 (2 ans reconductible 3 fois)

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi 6h00 – 17h45  
Le samedi 6h00 – 11h00

Déchets acceptés : Les déchets admissibles sont les déchets non dangereux au sens du décret n°2002-540 du 18 avril 2002, dès lors qu'ils ne sont pas concernés par l'annexe II de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié par l'article 3.1.2. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter modifié n°07-4289/SG/DRCTCV.

Capacité de traitement : 250 000 tonnes / an

Technique de traitement

Réception, contrôle, suivi

- ☞ Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule
  - ☞ Compactage des déchets, exploitation des alvéoles
  - ☞ Couvertures intermédiaires et travaux sur les alvéoles
  - ☞ Entretien du quai de vidage et surveillance des opérations de vidage-déchargement
  - ☞ Entretien et suivi des installations
  - ☞ Gestion administrative de l'exploitation
- Un contrôle de la radioactivité au moyen d'un portique est également effectué au niveau du pont bascule.

Chargement, transport, enfouissement

- > Des casiers, dans lesquels on déverse les déchets, sont creusés dans le sol. Le volume de ces casiers est délimité par une digue périmétrique stable et étanche dont la géométrie permet d'éviter le transfert et le débordement de lixiviats d'un casier à l'autre. La perméabilité doit être inférieure à 10<sup>-9</sup> m/s sur au moins un mètre d'épaisseur et inférieure à 10<sup>-6</sup> m/s sur au moins 5 mètres.
  - > Le fond et les flans des casiers sont munis d'une géomembrane surmontée d'une couche de drainage.
  - > Pour limiter l'action de l'eau sur les déchets et donc diminuer la production de lixiviats (liquide résiduel provenant des déchets), des fossés captent et détournent les eaux pluviales.
  - > Les lixiviats collectés par le système d'étanchéité et de drainage sont traités par une installation interne ou externe.
- Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets organiques) est récupéré. Lorsque l'installation est optimale, le biogaz est transformé en énergie.



FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE DÉCHETS INERTES  
 DE PANIANDY A BRAS-PANON

OBJECTIFS

La plate-forme de Granulats de l'Est est un site privé.  
 Il s'agit d'une installation regroupant des activités de carrière, de concassage et de transit de produits minéraux.  
 Ce prestataire assure donc, pour le compte du SYDNE, le traitement et la valorisation des déchets inertes issus, des déchèteries, ou encore des municipalités de la zone Nord et Est de La Réunion.



Localisation

Commune de Bras-Panon, au lieu dit Paniandy

Surface

7 ha

Création du site

2017

FONCTIONNEMENT

**Gestion :** Marché de prestation de service **Exploitation :** GRANULATS DE L'EST

**Marché en vigueur :** jusqu'au 01 janvier 2021

**Horaires d'ouverture :** Du lundi au vendredi 6h00 – 18h30

**Déchets acceptés :** Déchets inertes issus des déchèteries, et des apports des mairies.

**Capacité de traitement :** Traitement (tri, criblage, concassage, lavage) < 515 000 tonnes / an

Technique de traitement

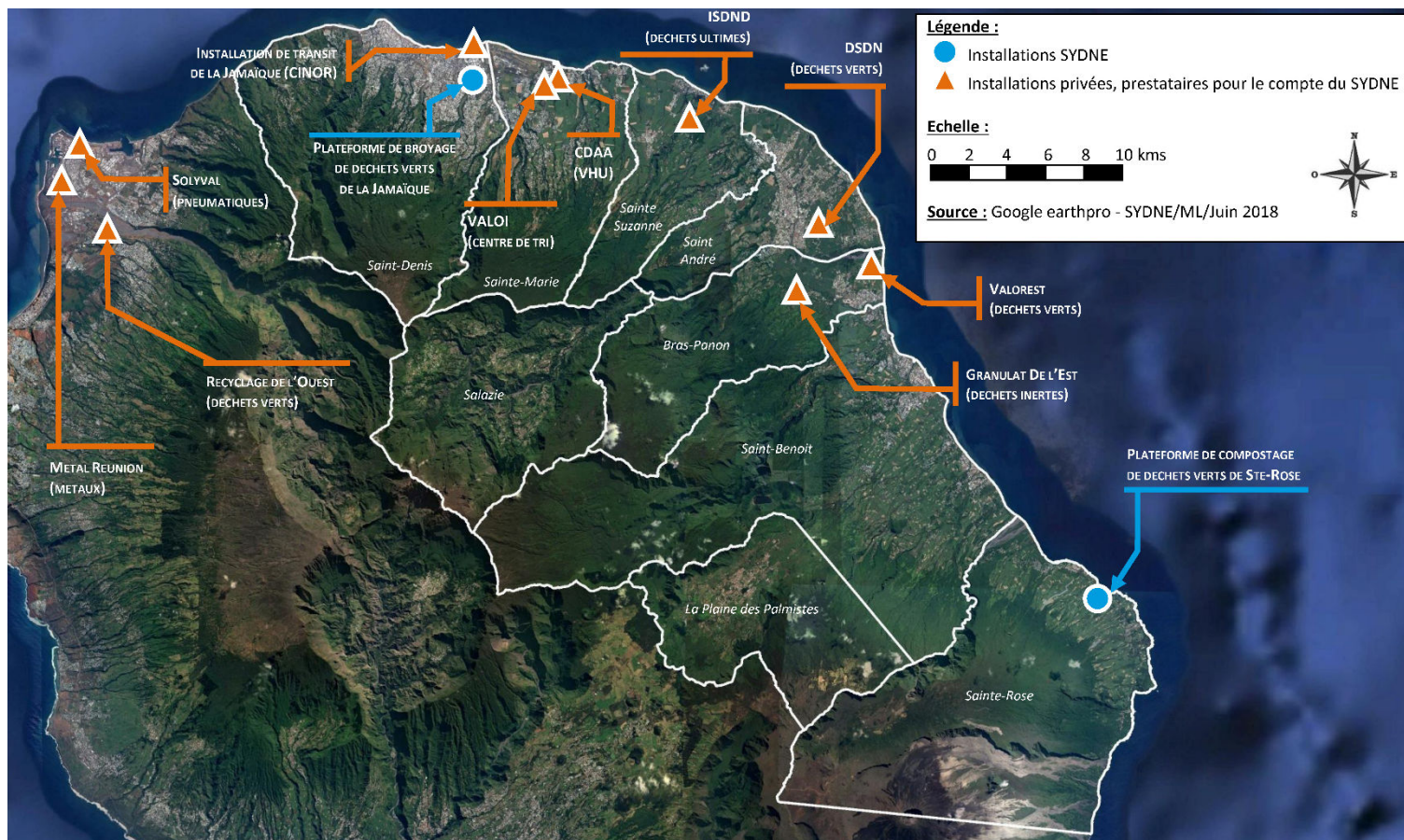
**Réception stockage** Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire dédiée

**Concassage** Un chargeur alimente le concasseur de déchets inertes. Ce dernier permettra de réduire la taille et d'améliorer l'homogénéité des déchets

**Traitement final** Les déchets inertes concassés font ensuite l'objet d'une valorisation :  
 - soit in-situ : ils sont utilisés à des fins de remblaiement de la carrière  
 - soit via une réutilisation en tant que matériau BTP



ANNEXE 3 : GÉOLOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU BASSIN NORD ET EST



## NOS PARTENAIRES

Plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYDNE pour l'accompagner dans sa mission de service public : organismes de l'Etat, établissements publics, collectivités locales, entreprise et associations.

### Les Eco-organismes :

#### Eco-Emballages

Société privée agréée par les pouvoirs publics, cet éco-organisme soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages.

Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités locales.



#### EcoFolio

Eco-organisme en charge depuis 2007 de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits (sont exonérés les livres, les documents de services publics, la presse et les magazines payants). Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés notamment par la distribution d'imprimés non sollicités.



#### OCAD3E (organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)

Filiale commune aux 4 éco-organismes (EcoLogic, Eco-Systèmes, ERP, Recylum) en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et

économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Recylum (lampes uniquement), et Eco-systèmes qui sont les éco-organismes avec lesquels les collectivités membres du SYDNE ont convenu.

Catégories concernées	Eco-Organismes
Catégories 1 à 4, 6 et 7	EcoLogic La filière des déchets électriques
	Eco-systèmes
	ERP France Eco-organisme agréé pour les DEEE
Catégorie 5	recylum

#### AMORCE

Association de type loi 1901, AMORCE est un lieu d'échange et de force de proposition.

Ses domaines d'activités sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.



#### Région Réunion

La Région Réunion dispose de la compétence « Planification énergétique régionale de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie » et est chargée de la mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional des déchets autres

que ménagers et assimilés (PREDDAMA).



#### ADEME

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans le démarrage de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

#### Union Européenne

L'Union Européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'Etat.

L'EUROPE s'engage à la Réunion avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



ANNEXE 1 : LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYDNE EN 2017

N°	Date du comité	Délibération n°	Libellé
1	20/02/2017	2017/1-01-	Mise à disposition ponctuelle des services CINOR à SYDNE pour des missions fonctionnelles pour l'année 2017-2018 : Autorisation de signer la convention avec la CINOR
		2017/1-02-	Marché n°AO-SYDNE-42 d'exploitation de la plateforme de Sainte-Rose, de compostage des déchets verts – Déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offre ouvert
		2017/1-03-	Marché n°SYDNE-11 d'exploitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose 2012-2017 – Autorisation de signer l'avenant n°2 de prolongation de durée.
		2017/1-04-	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition, la conception et la réalisation d'un centre de gestion multi-filières des déchets sur le Nord Est de La Réunion – Autorisation de signer l'avenant n°1 avec le groupement EGIS Structure et Environnement (mandataire) / TRIDENT Service / ERNST & YOUNG, CLAISSE & ASSOCIÉS / SODIAC / SEMAC ayant pour objet une mission complémentaire en tranche conditionnelle n°21 pour la « constitution et suivi d'un dossier de demande de tarif de rachat auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).
		2017/1-05-	Adhésion du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est à la Fédération des Entreprises Publiques Locales pour l'année 2017.
2	26/04/2017	2017/2-01-	Marché d'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose – Autorisation de signer le marché n°AO-SYDNE-43
		2017/2-02-	Adoption des tarifs de cession du compost produit sur la Plateforme de compostage de Sainte Rose
		2017/2-03-	Adoption du tarif relatif aux apports des déchets verts sur les plateformes du SYDNE
		2017/2-04-	Autorisation de signer l'avenant n°1 de transfert du bail emphytéotique relatif à la plateforme de compostage de Sainte-Rose
		2017/2-05-	Réalisation de projets équipements constitutifs d'un centre de gestion multi-filière des déchets – Modalités d'organisation
		2017/2-06-	Convention PSP14REU06 de recherche et développement partagés avec le BRGM relative à l'expertise scientifique pour des applications en matière de gestion des déchets – Autorisation de signer l'avenant N°2
		2017/2-07-	Convention 2017 de recherche et développement partagés avec le BRGM relative à l'expertise scientifique pour des applications en matière de gestion des déchets – Autorisation de signer la convention
		2017/2-08-	Convention de partenariat CIREST / Maison de l'Emploi du Nord (MDEN) / SYDNE: Clause sociale dans les marchés publics – Autorisation de signer la convention



		2017/2-09-	Membres de la Commission d'Appel d'Offres
		2017/2-10-	Membres de la Commission des Délégations de Services Publics
3	26/06/2017	2017/3-01-	Approbation du compte de gestion 2016 du trésorier municipal – SYDNE Budget Principal -
		2017/3-02-	Vote du compte administratif 2016 – SYDNE Budget Principal -
		2017/3-03-	Rapport d'activités du SYDNE – Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion -
		2017/3-04-	Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de La Réunion - Autorisation de signer la convention
		2017/3-05-	Marché N° SYDNE-9 de valorisation des journaux-revues-magazines issus de la collecte sélective sur le territoire de la CINOR – Autorisation de signer l'avenant N°3
		2017/3-06-	Marché de prestations intellectuelles : « Etude de programmation de la fonction de tri des recyclables secs ménagers et assimilés à la Réunion » - Constitution d'un groupement de commande.
		2017/3-07-	Marché de prestations intellectuelles : « Etude de programmation de la fonction de tri des recyclables secs ménagers et assimilés à la Réunion » - Approbation du plan de financement et autorisation de solliciter des subventions auprès de l'ADEME
4	09/11/2017	2017/4-01-	Affectation du résultat 2016 du Compte Administratif du Syndicat Intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) – Budget principal
		2017/4-02-	Budget Supplémentaire 2017 du Syndicat Intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) – Budget principal
		2017/4-03-	Indemnités de conseil à Monsieur Éric AH-THIANE en tant que Receveur Municipal par intérim de la CINOR
		2017/4-04-	Marché de traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE – Autorisation de signer le marché n° AO-SYDNE-49
		2017/4-05-	Marché de prestations de service de tri, traitement, stockage, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit « Les trois frères » (MN-SYDNE-48) – Autorisation de signer le marché avec la société INOVEST
		2017/4-06-	Rattachement de la Commission Consultative Paritaire du Syndicat de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion (SYDNE) auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Réunion (CDG)
		2017/4-07-	Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2018.



ANNEXE 2 : FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHEIS DU NORD-EST

FICHE D'IDENTITE DE LA PLATEFORME DE TRANSIT DE DECHEIS VERTS DE LA JAMAIQUE A SAINT-DENIS

<b>OBJECTIFS</b>	<p>L'objectif du centre de transit est de limiter le temps de parcours des camions de collecte lorsqu'ils vont vider leurs déchets pendant et à la fin de leur service. L'ensemble des déchets ultimes collectés sur Saint-Denis transite par le centre de transfert de la Jamaïque avant évacuation vers l'ISDnD de Sainte-Suzanne (ordures ménagères et encombrants ménagers).</p> <p>Le site réceptionne également une partie du gisement des déchets verts, ces derniers font l'objet d'une réorientation vers les sites de traitement (broyage et compostage).</p>			
	<b>Localisation</b>	Le transit est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque.		
	<b>Surface</b>	9 900 m <sup>2</sup> dont 1 000 m <sup>2</sup> affectés aux déchets verts		
<b>Création du site</b>	1993			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	Exploitation : RECYCLAGE DE L'OUEST - NICOLLIN (transporteur)	
	<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'au 03 septembre 2016		
	<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi Le samedi	5h00 – 18h00 6h00 – 12h00	
	<b>Déchets acceptés :</b>	Ordures ménagères et encombrants ménagers. Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
	<b>Capacité de stockage :</b>	Maximum 1 000 m <sup>3</sup> de déchets verts et 80 000 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants ménagers		
	<b>Stockage temporaire</b>	<b>Réception, stockage</b>	Le centre de transit accueille les ordures ménagères et les encombrants ménagers.  Les déchets verts sont pesés au transit, ces derniers sont déposés au sol et sont ensuite stockés temporairement (durée < 24 heures) sur une aire bétonnée.	
		<b>Chargement et transport</b>	Les déchets verts sont chargés dans les camions afin d'être transportés vers le site de valorisation (actuellement Recyclage de l'Ouest).  Les ordures ménagères et les encombrants ménagers en provenance de Saint-Denis sont évacués vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne.	



■ FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS DE LA JAMAÏQUE A SAINT-DENIS

**OBJECTIFS**

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts.

Le site se compose d'une zone de dépôt, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat.

Phase test de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique (prévue second semestre 2016 sur une durée prévisionnelle de 12 mois)



<b>Localisation</b>	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.
<b>Surface</b>	Surface totale 13 459 m <sup>2</sup> dont surface dalle bétonnée 5 815 m <sup>2</sup>
<b>Création du site</b>	2016

**FONCTIONNEMENT**

<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b>	SUEZ RV REUNION
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'à juillet 2021		
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi Le samedi	6h00 – 18h00 6h00 – 12h00	
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
<b>Capacité de traitement :</b>	16 000 tonnes / an		
<b>Optimisation du site</b>	<b>Réception, stockage</b>	Après pesage, les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.	
	<b>Process de broyage</b>	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.	
	<b>Refus de tri</b>	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
	<b>Suivi</b>	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité	
	<b>Evacuation du broyat</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées	





SCHEMA D'IDENTITE DE LA PLATEFORME DE BROyage DES DECHETS VERTS  
 DE RECYCLAGE DE L'OUEST A SAINT-PAUL

OBJECTIFS

La plate-forme de compostage de déchets verts de Recyclage de l'Ouest est un site privé.  
 Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts qui porte sur une activité de co-compostage de déchets végétaux (déchets du SYDNE), mélangés à des boues de station d'épuration et d'effluents d'élevage.  
 Ce prestataire assure donc, pour le compte du SYDNE, le co-compostage des déchets verts collectés en porte à porte auprès des ménages sur le secteur de la commune de St-Denis



<b>Localisation</b>	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-Paul	
<b>Surface</b>	9 000 m <sup>2</sup>	
<b>Création du site</b>	2014	
<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b> RECYCLAGE DE L'OUEST NICOLLIN(transporteur)
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'à juin 2021	
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h30
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	
<b>Capacité de traitement :</b>	25 000 t/an	
<b>Technique de traitement</b>	<b>Réception, stockage</b>	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
	<b>Broyage</b>	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille des déchets pour favoriser le processus de fermentation.
	<b>Fermentation aérobie</b>	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains, dans des tunnels de fermentation en aération forcée, pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 1 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération, apport d'eau), en effectuant des retournements des andains.
	<b>Maturation</b>	A l'issue de la fermentation, le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 1 à 2 mois.
	<b>Criblage</b>	Les refus de criblage sont repris au chargeur et transportés jusqu'au stock des déchets bruts pour être réintroduits en début du cycle de compostage.
	<b>Refus de tri</b>	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du processus jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
	<b>Suivi</b>	Retournement, Analyse : qualité du compost, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité



■ FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS  
 DE MA PENSÉE A BRAS-PANON

OBJECTIFS

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ma Pensée est un site privé. Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Saint-Benoît, Plaine des Palmistes et Bras-Panon, - via les caissons permanents mis à disposition des communes membres, et la valorisation du broyat.



Localisation

La plate-forme de broyage est située sur la commune de Bras-Panon à Ma Pensée.

Surface

7 500 m<sup>2</sup>

Création du site

2010

FONCTIONNEMENT

Gestion :

Marché de prestation de service

**Exploitation :** VALOREST  
 CITEVA(transporteur)

Marché en vigueur :

jusqu'au 31 août 2019

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

6h00 – 18h30

Déchets acceptés :

Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.

Capacité de traitement :

8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an

Technique de traitement

Réception, stockage

Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.

Process de broyage

Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille de ce flux.

Refus de tri

La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.

Suivi

Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051),  
 Mesure de la température et de l'humidité

Evacuation du broyat

Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacuée vers des filières agricoles.



FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS  
 DE RAVINE-CREUSE A SAINT-ANDRÉ

OBJECTIFS

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ravine-Creuse est un site privé.  
 Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Salazie et Saint-André, des déchèteries de l'Est, et de la mairie et des associations de St-André.



<b>Localisation</b>	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-André à Ravine-Creuse.
<b>Surface</b>	4 000 m <sup>2</sup>
<b>Création du site</b>	2016

FONCTIONNEMENT

<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b>	DSDN CITEVA(transporteur)
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'au 01 décembre 2019		
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h30	
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
<b>Capacité de traitement :</b>			
<b>Technique de traitement</b>	<b>Réception, stockage</b>	Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.	
	<b>Process de broyage</b>	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille de ce flux.	
	<b>Refus de tri</b>	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
	<b>Suivi</b>	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité	
	<b>Evacuation du broyat</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles.	



FICHE D'IDENTITÉ DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DE SAINTE-ROSE

OBJECTIFS

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux.

Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus micro-biologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'ammendement pour les sols.



Localisation

La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieu dit « Marocain ».

Surface

5 000 m<sup>2</sup>

Création du site

2001 - Extension du site en 2014

<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b> GREEN TROPICAL CIRCLE
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'au 05 juin 2022	
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	
<b>Capacité de traitement :</b>	8 000 tonnes / an	

FONCTIONNEMENT

Technique de traitement

<b>Réception, stockage</b>	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
<b>Broyage</b>	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille des déchets pour favoriser le processus de fermentation.
<b>Fermentation aérobie</b>	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 2 à 4 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération, apport d'eau), en effectuant des retournements des andains.
<b>Maturation</b>	A l'issue de la fermentation, le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois.
<b>Criblage</b>	Les refus de criblage sont repris au chargeur et transportés jusqu'au stock des déchets bruts pour être réintroduits en début du cycle de compostage.
<b>Refus de tri</b>	La zone de stockage des refus de tri devra être isolée de celle des autres étapes du processus jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
<b>Suivi</b>	Retournement, Analyse : qualité du compost, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité



➤ FICHE D'IDENTITÉ DU CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES A SAINTE-MARIE

**OBJECTIFS**

Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement de la fraction valorisable.  
Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par le repreneur.



**Localisation**

Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.

**Surface**

1 000 m<sup>2</sup>

**Création du site**

2000

Gestion :	Marché de prestation de service	Exploitation :	VAL OI
Marché en vigueur :	jusqu'au 31 décembre 2016		
Horaires d'ouverture :	Du lundi au vendredi Le samedi	6h00 – 18h00 6h00 – 11h00	
Déchets acceptés :	↪ Bacs à couvercle jaunes mis à disposition des usagers (ménages, professionnels, administrations...) pour les emballages en acier, aluminium, papier-carton, les flaconnages plastiques auxquels sont joints les JRM, les sacs et films plastiques. ↪ BAV (les emballages en mélange et les journaux magazines). ↪ Caissons (cartons d'emballage).		
Capacité de traitement :	10 000 tonnes DIB et 20 000 tonnes de déchets ménagers/an		

**FONCTIONNEMENT**

Technique de traitement

Réception, contrôle, stockage	> Pour les flux entrant et sortant, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site. > Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement En cas de chargement non conforme, les déchets sont isolés. > Stockage des flux en fonction de leur nature : collecte sélective en PAP (déchets en mélange), BAV et caissons de déchèteries (déchets mono-matériaux)
Process de tri	> Alimentation de la chaîne de tri : au moyen d'un convoyeur équipé d'une trémie pour le chargement des déchets, progression des déchets sur le tapis extracteur puis releveur avant l'entrée dans le crible oscillatoire. Dépollution du gisement en enlevant les fines (matière de petites taille < 50mm) et récupération des fines dans un bac roulant avant intégration aux refus de tri. > Tri et orientation des déchets dans l'alvéole adéquate (JRM, papier-carton d'emballages, bouteilles plastiques PET, PEHD, PVC, emballages en acier et aluminium, refus de tri, sacs et films plastiques > Séparateur magnétique pour l'acier
Conditionnement des matières sortantes	> Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetées afin de permettre la traçabilité du produit puis stockés avant la reprise par les repreneurs-filières. Le stockage des balles est réalisé selon les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) d'Eco-Emballages. > Caractérisation des déchets entrants :
Suivi et qualité	Respect de la norme XP X30-437. 18 prélèvements/an contenant 35 kg de déchets par type de matériaux
Refus de tri	> Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m <sup>3</sup> et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.



**FICHE D'IDENTITE DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX A SAINTE-SUZANNE**

**OBJECTIFS**

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) est un centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ; c'est-à-dire des déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée.

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), a été fondée sur le principe du pollueur-payeur et porte sur les tonnages enfouis de déchets.

Au vu de l'installation biogaz, la TGAP actuelle est à 15,06 € la tonne + taxe communale à 1,50 € la tonne.



**Localisation**

L'installation est située à Sainte-Suzanne, à proximité du quartier de Bel-Air, au lieu-dit les Trois Frères

**Surface**

26 ha

**Création du site**

1993

**FONCTIONNEMENT**

Gestion : Marché de prestation de service Exploitation : STAR

Marché en vigueur : jusqu'au 01 janvier 2021 (2 ans reconductible 3 fois)

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi 6h00 – 17h45  
Le samedi 6h00 – 11h00

Déchets acceptés : Les déchets admissibles sont les déchets non dangereux au sens du décret n°2002-540 du 18 avril 2002, dès lors qu'ils ne sont pas concernés par l'annexe II de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié par l'article 3.1.2. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter modifié n°07-4289/SG/DRCTCV.

Capacité de traitement : 250 000 tonnes / an

**Technique de traitement**

Réception, contrôle, suivi

- ☞ Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule
  - ☞ Compactage des déchets, exploitation des alvéoles
  - ☞ Couvertures intermédiaires et travaux sur les alvéoles
  - ☞ Entretien du quai de vidage et surveillance des opérations de vidage-déchargement
  - ☞ Entretien et suivi des installations
  - ☞ Gestion administrative de l'exploitation
- Un contrôle de la radioactivité au moyen d'un portique est également effectué au niveau du pont bascule.

Chargement, transport, enfouissement

- > Des casiers, dans lesquels on déverse les déchets, sont creusés dans le sol. Le volume de ces casiers est délimité par une digue périmétrique stable et étanche dont la géométrie permet d'éviter le transfert et le débordement de lixiviats d'un casier à l'autre. La perméabilité doit être inférieure à 10<sup>-9</sup> m/s sur au moins un mètre d'épaisseur et inférieure à 10<sup>-6</sup> m/s sur au moins 5 mètres.
  - > Le fond et les flans des casiers sont munis d'une géomembrane surmontée d'une couche de drainage.
  - > Pour limiter l'action de l'eau sur les déchets et donc diminuer la production de lixiviats (liquide résiduel provenant des déchets), des fossés captent et détournent les eaux pluviales.
  - > Les lixiviats collectés par le système d'étanchéité et de drainage sont traités par une installation interne ou externe.
- Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets organiques) est récupéré. Lorsque l'installation est optimale, le biogaz est transformé en énergie.



FICHE D'IDENTITE DE LA PLATEFORME DE DÉCHETS INERTES  
 DE PANIANDY A BRAS-PANON

OBJECTIFS

La plate-forme de Granulats de l'Est est un site privé.  
 Il s'agit d'une installation regroupant des activités de carrière, de concassage et de transit de produits minéraux.  
 Ce prestataire assure donc, pour le compte du SYDNE, le traitement et la valorisation des déchets inertes issus, des déchèteries, ou encore des municipalités de la zone Nord et Est de La Réunion.



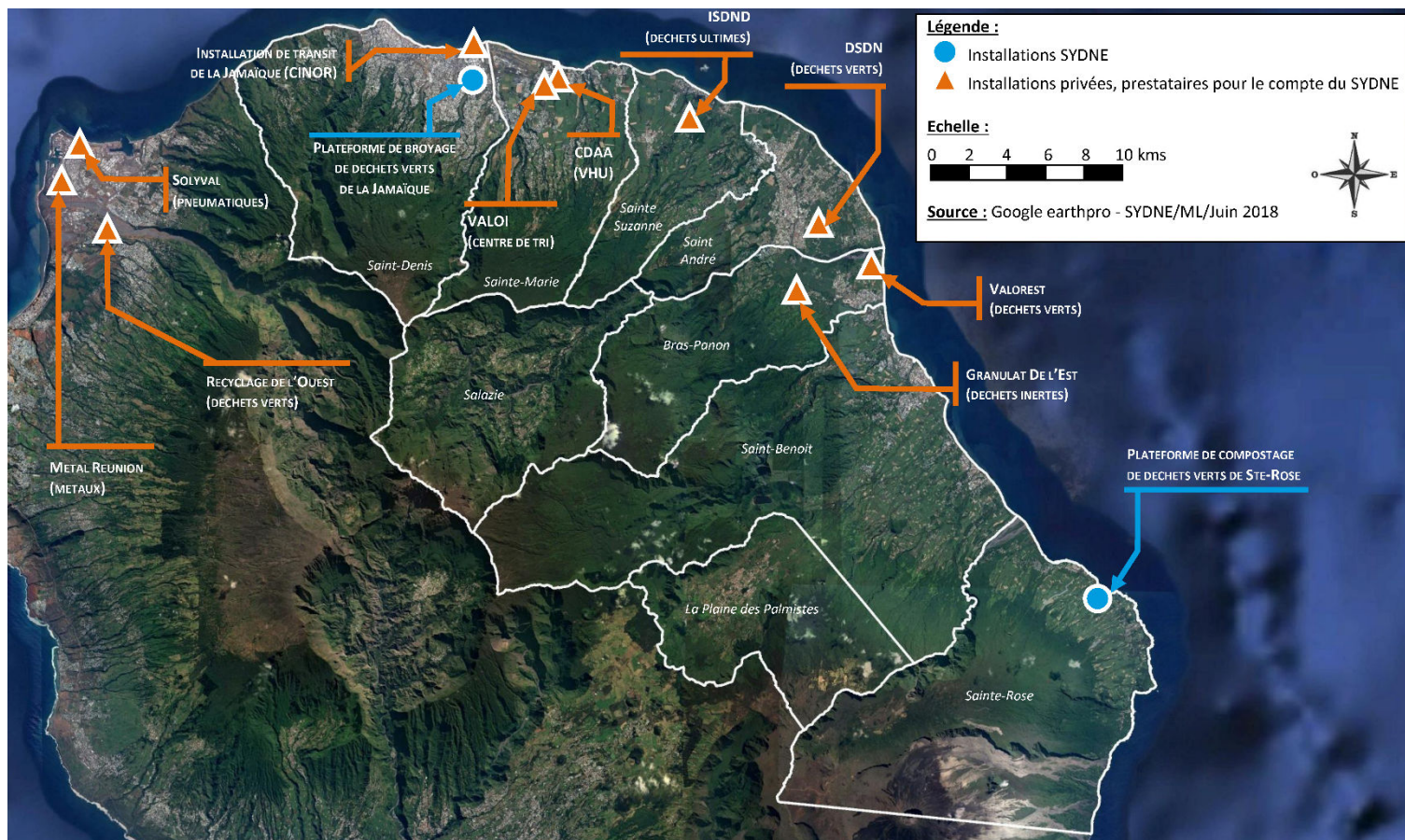
Localisation	Commune de Bras-Panon, au lieu dit Paniandy
Surface	7 ha
Création du site	2017

FONCTIONNEMENT

<b>Gestion :</b>	Marché de prestation de service	<b>Exploitation :</b> GRANULATS DE L'EST
<b>Marché en vigueur :</b>	jusqu'au 01 janvier 2021	
<b>Horaires d'ouverture :</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h30
<b>Déchets acceptés :</b>	Déchets inertes issus des déchèteries, et des apports des mairies.	
<b>Capacité de traitement :</b>	Traitement (tri, criblage, concassage, lavage) < 515 000 tonnes / an	
<b>Technique de traitement</b>	<b>Réception stockage</b>	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire dédiée
	<b>Concassage</b>	Un chargeur alimente le concasseur de déchets inertes. Ce dernier permettra de réduire la taille et d'améliorer l'homogénéité des déchets
	<b>Traitement final</b>	Les déchets inertes concassés font ensuite l'objet d'une valorisation : - soit in-situ : ils sont utilisés à des fins de remblaiement de la carrière - soit via une réutilisation en tant que matériau BTP



ANNEXE 3 : GÉOLOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU BASSIN NORD ET EST









**SYDNE**

10 rue Pierre Marinier CS 81040

97833 Sainte-Marie Cedex

Site Web : [www.sydne.re](http://www.sydne.re)

T l : 0262 72 34 09